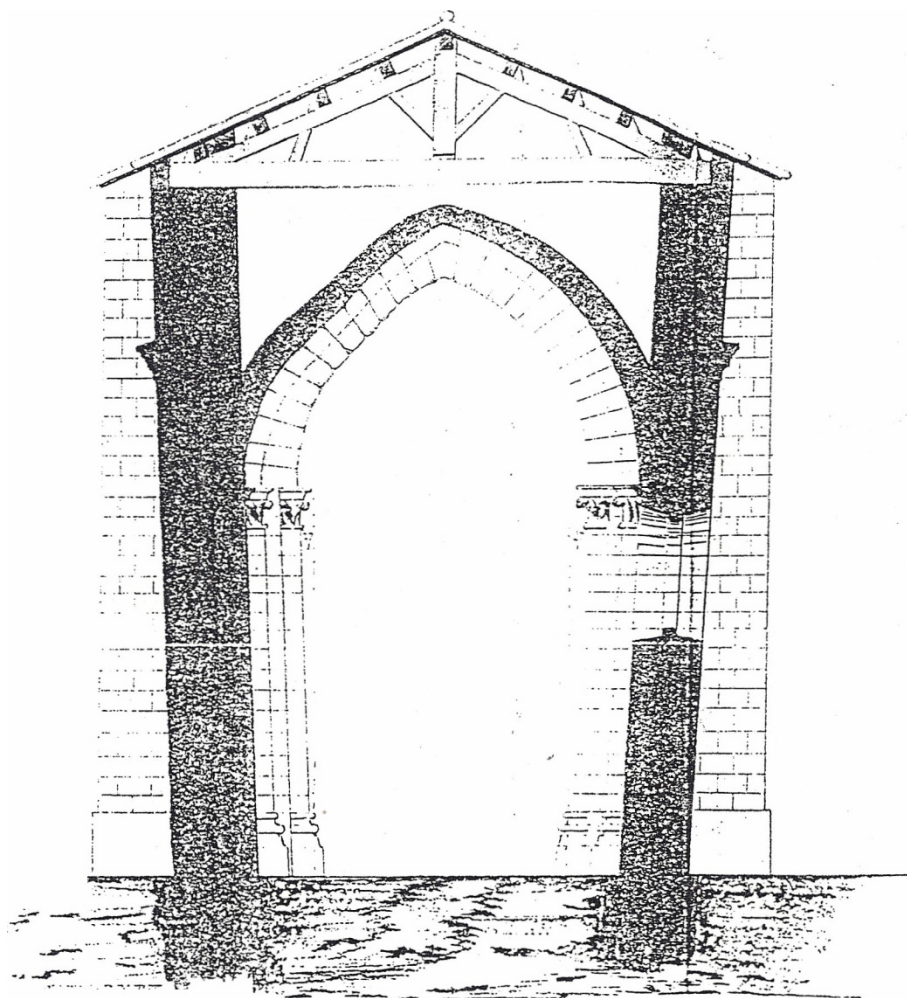


COURÇON D'AUNIS
A TRAVERS LES AGES



Coupe transversale
Jean Desbrière



Visé par nous
Maire de Courçon

J. Gallot

COUPE DE L'ÉGLISE EN 1864 ET CACHET
DE LA MAIRIE AVEC SON AIGLE IMPÉRIAL

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce document a pour but de réunir les principaux événements, connus et justifiés, qui ont marqué l'histoire de COURCON d'AUNIS.

Les recherches entreprises, pour découvrir ces événements, vont continuer à être menées par monsieur Robert TARDY, par monsieur Pascal THEBEAUD pour la partie antérieure à la révolution, et par monsieur Jean-Claude ROBERT pour la partie de 1789 à nos jours.

Cette édition est dédiée à la commune de COURCON, dont l'histoire

..... ne fait que commencer.

SOMMAIRE

1 ERE PARTIE (EPOQUE ANTERIEURE A LA REVOLUTION).

- Phénomènes géologiques et découvertes archéologiques.	Page 1
- Etude géologique de la région Courçonnaise.	Page 2
- La faune préhistorique de Courçon.	Page 5
- Les hommes préhistoriques.	Page 6
- Les sépultures.	Page 9
- Epoque Gallo-Romaine - A la conquête des marais.	Page 10
- Les colliberts et les hutteurs.	Page 11
- Courçon au temps de la féodalité.	Page 12
- Entre l'an 1.100 et 1.200.	Page 13
- De l'an 1.200 à 1.300.	Page 14
- De l'an 1.300 à 1.400.	Page 15
- De l'an 1.400 à 1.500.	Page 17
- De l'an 1.500 à 1.600.	Page 20
- De l'an 1.600 à 1.700.	Page 23
- De l'an 1.700 à 1.790.	Page 27
- L'église avant la révolution.	Page 35
- Principaux événements dans l'ordre chronologique.	Page 37

2 EME PARTIE (EPOQUE DE 1789 A NOS JOURS).

- Adduction d'eau.	Page 39
- Cimetière.	Page 40
- Ecoles et enseignement	Page 41
- Eglise et culte.	Page 43
- Electricité.	Page 45
- Foire aux bestiaux.	Page 46
- Forêt communale.	Page 47
- Four banal, Frairie, Garde nationale.	Page 48
- Gendarmerie.	Page 49
- Halle, Service incendie, Inondations.	Page 50
- Mairie et justice de paix.	Page 51
- Maladie, Destruction des loups.	Page 52
- Marais communaux.	Page 53
- Marché.	Page 57
- Petite et moyenne entreprise, Chemin de fer.	Page 58
- Perception.	Page 59
- Population (dès 1709). - Lieux dits. - Moulins.	Page 60
- Poste, Télégraphe, Téléphone.	Page 61
- Révolution.	Page 62
- Routes, Chemins, Réglementation routière.	Page 64
- Inédits.	Page 66
- Principaux événements dans l'ordre chronologique.	Page 67
- Epilogue.	Page 72

- <u>BIBLIOGRAPHIE - SOURCES.</u>	Page 73
-----------------------------------	---------

1ERE PARTIE
(EPOQUE ANTERIEURE A LA REVOLUTION)

PHENOMENES GEOLOGIQUES ET DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES

SITUATION DANS LE TEMPS ET LA PRÉHISTOIRE DES TUMULUS DÉCOUVERTS AU SUD DE COURÇON ET DU CAMP RETRANCHÉ DE COURÇON.

ANNEES	PRINCIPAUX EVENEMENTS	ART	PERIODE GEOLOGIQUE
Depuis nos jours			
- 570 millions - 345 millions - 225 millions	Premières traces de vie connues Conquête du milieu terrestre		Ere Primaire
- 150 millions - 140 millions - 65 millions	Formation des sédiments oxfordiens Formation des sédiments kimméridgiens		Ere Secondaire
- 1,5 million	Apparition de l'homme	Paléolithique	Ere Tertiaire
	Faune chaude		
- 700 000 ans	Australopithèque		Glaciation de Gunz
- 500 000 ans - 300 000 ans	Feu Pithécantropes Archanthropes		Glaciation de Mindel
	Sépultures		
- 200 000 ans - 100 000 ans	Homme de Néanderthal Faune froide âge du Renne		Glaciation de Riss
- 80 000 ans	Néanthropes Art.		Glaciation de Wurm
Depuis J.C.			
- 9 000 ans - 8 500 ans	Outils en pierre taillée Outils en pierre polie	Mésolithique	Période Post Glaciaire
- 6 000 ans	Transgression Flandrienne	Néolithique	
- 4 000 ans	Apparition de l'écriture « Tumulus près de Courçon, Camp Néolithique de Courçon		
- 2 000 ans - 700 ans	Début d'époque de Bronze Premier âge du fer	Bronze Fer	

ETUDE GEOLOGIQUE DE LA REGION COURCONNAISE

L'examen de la carte géologique au 1/50. 000 de la région, (voir l'extrait de cette carte sur le dessin n° 1), montre que la commune de Courçon d'Aunis est partagée en plusieurs zones géologiques d'importance inégale:

Au nord, un étage flandrien très large (actuellement le marais) entoure l'île de Nion. Celle-ci est formée d'une terrasse fluviatile (sablière) qui s'observe également dans l'île de Morvins (cf. carte).

Au sud, s'observe l'étage oxfordien dans lequel se trouve le bourg de Courçon. En fait l'étage flandrien ainsi que les terrasses fluviatiles reposent sur cet étage oxfordien. Nous verrons les explications plus loin.

1.- HISTOIRE GEOLOGIQUE DES PRINCIPAUX AFFLEUREMENTS RENCONTRES.
Un affleurement est l'endroit où le sous-sol est visible (carrière, falaise, bord de route ...). Dans notre région, les roches sont disposées en couches ou strates qui couvrent de grandes étendues.

Dans l'ordre de leur dépôt, se sont succédés :

- 1 - Les sédiments oxfordiens (âge 150 millions d'années).
- 2 - Les alluvions de la terrasse fluviatile (âge 110 mille ans).
- 3 - Les alluvions flandriens (âge 10 mille ans).

Il faut cependant savoir que

- a) Les affleurements ne sont pas partout les mêmes (voir coupe géologique dessin n° 2).
- b) Il existe des sédiments (roches) en profondeur de nature différente, et, en règle générale, d'âge supérieur.

A Courçon, le socle cristallin se trouve entre 300 et 400 mètres de profondeur. (voir dessin n° 2).

2. - COURCON PENDANT LE JURASSIQUE SUPERIEUR (il y a 150 à 130 millions d'années).

Plusieurs mers jurassiques se sont succédées, entraînant au fil du temps des dépôts répétés de sédiments.

Au cours de l'enfouissement, les sédiments se transforment en roches: ils perdent de l'eau et se consolident.

La plupart des roches sédimentaires sont disposées en couches ou strates. Lorsque les couches sont restées horizontales, les couches les plus superficielles correspondent aux sédiments déposés les derniers, les couches les plus profondes aux sédiments déposés les premiers. (voir schéma 1, dessin n° 3).

Les couches peuvent se plisser (schéma 2, dessin n° 3) et s'éroder (schéma 3, dessin n° 3).

Le schéma 3 permet de comprendre pourquoi les terrains les plus vieux sont situés au nord.

a) Les terrains d'âge bathonien (formés il y a 170 millions d'années) sont situés sur une bande qui va de Luçon à Le Langon en passant par Nalliers, Mouzeuil ...

b) Les terrains d'âge callovien (formés il y a 158 millions d'années) sont situés sur une bande qui s'étend de Triaize à Vix via Champagné, Vouillé, le Gué de Velluire.

c) Les terrains d'âge oxfordien (formés il y a 150 millions d'années) sont situés sur une bande qui englobe Charron, Marans, Thairé, Choupeau, Morvins, Nion jusqu'à St Hilaire la Pallud.

d) Enfin les terrains d'âge Kimméridgien (formés il y a 140 millions d'années) sont situés au sud d'une ligne qui passe par Usseau, Vérines, Virson, Vouhé etc. ...

La commune de Courçon repose donc sur un étage oxfordien (voir dessin n° 1). L'ensemble des terrains jurassiques s'inscrit dans le vaste bassin d'Aquitaine.

3.- COURCON PENDANT L'ERE QUATERNAIRE (il y a 2 millions d'années).

- L'extrait de la carte géologique au 1/50.000° (voir dessin n° 1) montre au nord de Courçon de petits affleurements peu étendus et éparpillés appelés basses terrasses fluviales. On en trouve sur l'île de Nion et sur l'île de Morvins et la Ronde. Une des caractéristiques visibles de ces basses terrasses est la présence de sablières (aujourd'hui inexploitées).

M. Gabilly, professeur à l'université de Poitiers a examiné la gravière de Nion : il a décrit "un paléosol brun rouge, correspondant vraisemblablement à l'interglaciaire Riss-Würm, comportant 2 limons lœssiques à poupées calcaires".

Nota le limon lœssique à poupées calcaires est un dépôt détritique meuble souvent de nature périglaciaire. En effet l'évolution des sols entraîne fréquemment une décalcification de la partie supérieure (qui devient le lœss décalcifié) et au contraire la formation de concrétions calcaires dans la partie inférieure (les poupées calcaires).

Entre 200.000 et 100.000 ans, la Sèvre Niortaise avait un parcours totalement différent d'aujourd'hui ainsi passait-elle à Nion et Morvins ...

- La dernière étape s'est déroulée au Flandrien, il y a environ 10.000 ans:

La transgression du Flandrien, conséquence directe de la fonte des glaces accumulées au cours de la période géologique de Würm, envahit la dépression callovo-oxfordienne et la transforme en golfe du Poitou.

Celui-ci est progressivement colmaté par l'argile à scrobiculaires (bri) qui correspond aux vases actuelles de l'anse de L'Aiguillon. Il se trouve que ce colmatage a rempli naturellement toutes les dépressions de hauteur inférieure ou égale à + 5 mètres.

Il y a 2.000 ans, nos ancêtres, les riverains du golfe du Poitou étaient les Pictons. Ainsi, à partir d'une carte approximative dressée aux temps des Romains, le golfe du Poitou est devenu le golfe des Pictons, pour finalement se transformer en marécages puis en marais. La carte de Courçon et de ses environs aux temps antiques (insérée après le dessin n° 3) représente au nord la mer flandrienne ou les dépôts flandriens, par extension le marais d'aujourd'hui.

La datation de la régression marine n'est pas connue de manière précise.

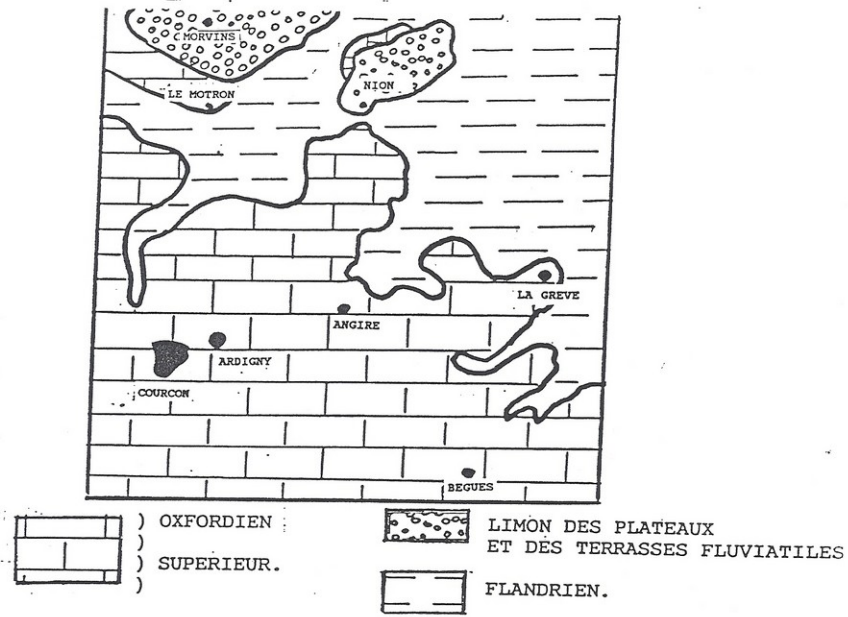
Nota : Les scrobiculaires sont des lavagnons, mollusques comestibles.

Bibliographie

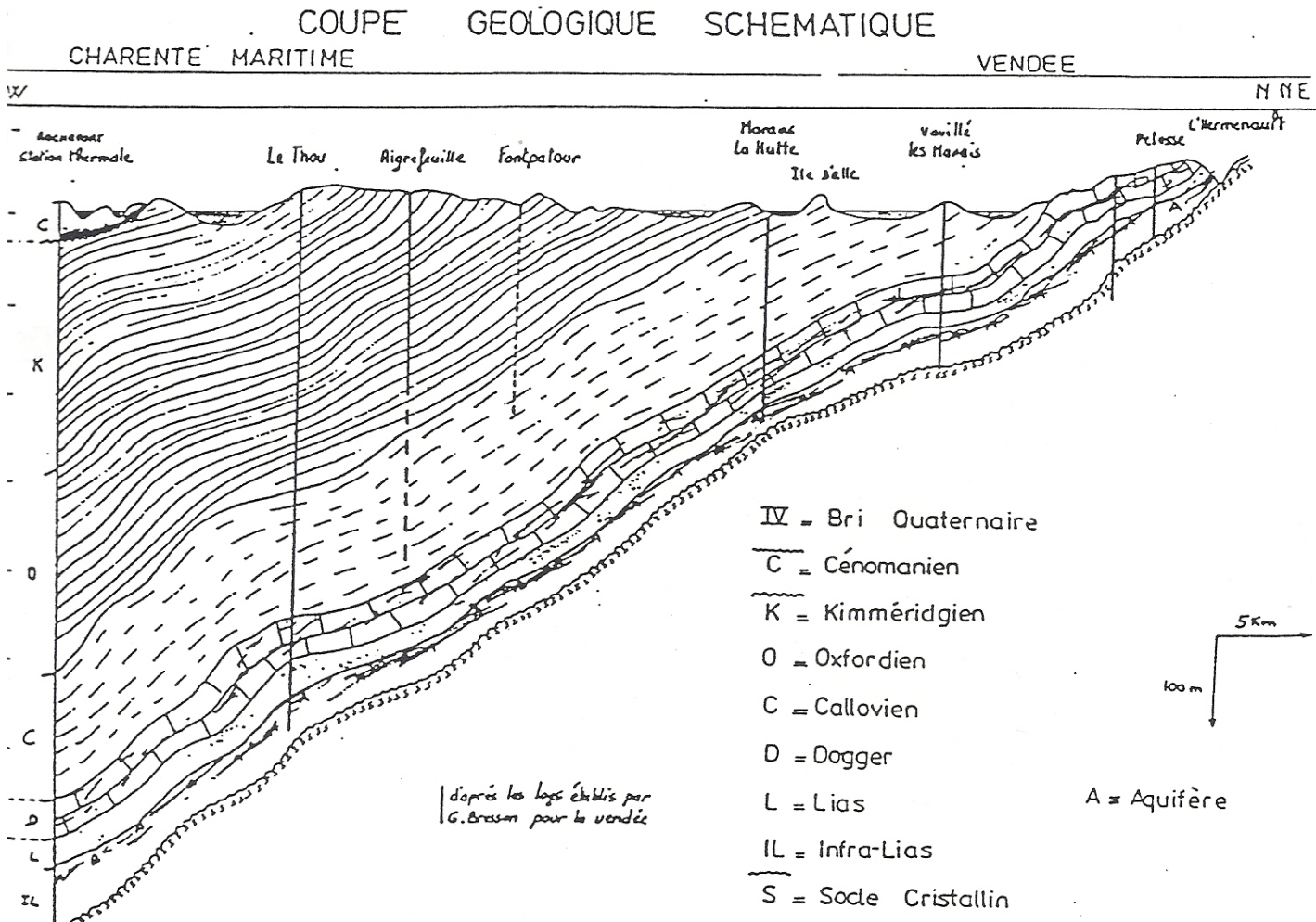
Guides géologiques régionaux "Poitou Vendée Charentes" de Jean Gabilly.

Coupes géologiques et explications très précieuses de M. Vacher, Géologue à la DDA de La Rochelle que nous remercions.

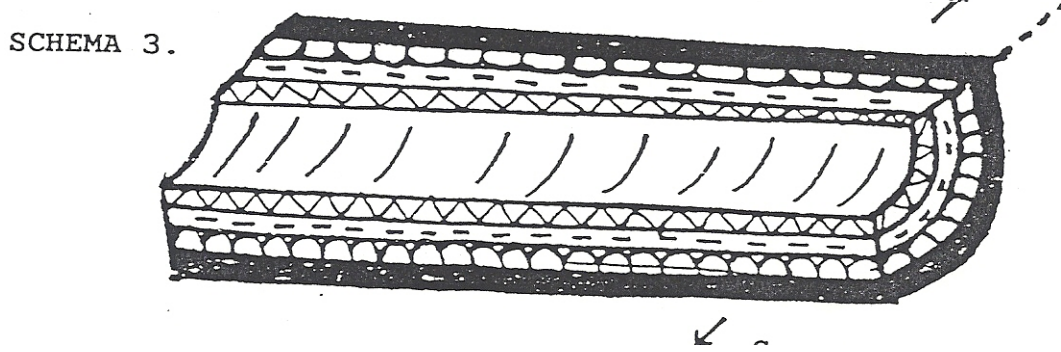
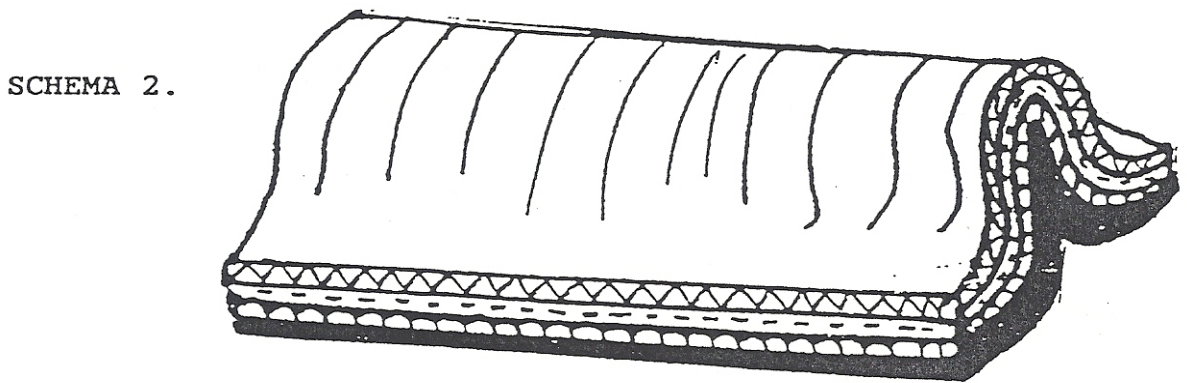
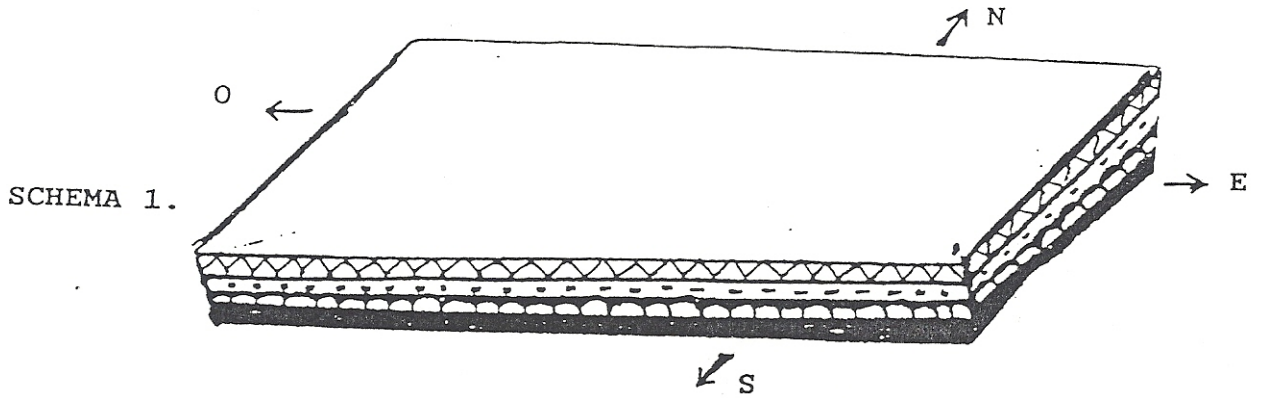
DESSIN N° 1 - EXTRAIT DE LA CARTE GEOLOGIQUE 1/50.000



DESSIN N° 2 - COUPE GEOLOGIQUE.



DESSIN N° 3 - LES SEDIMENTS.



Legendes :



Sédiments kimméridgiens (formés il y a 140 millions d'années).



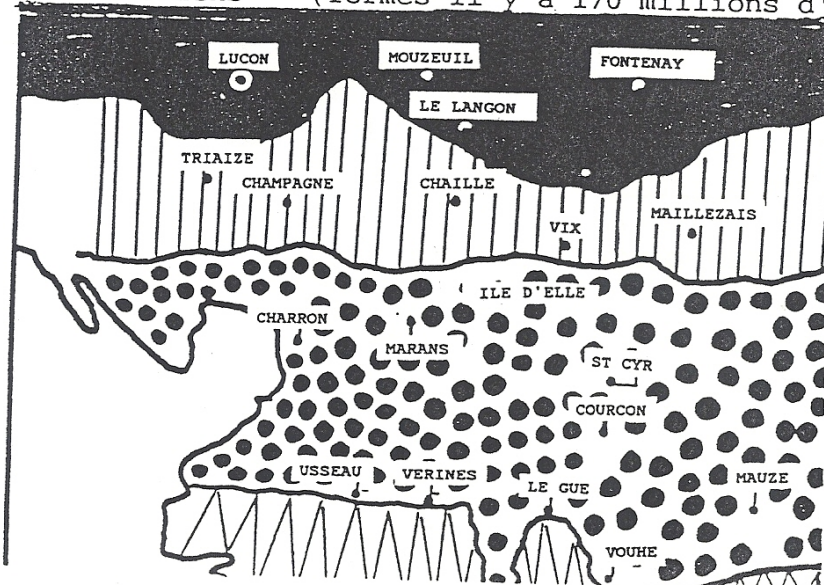
Sédiments oxfordiens (formés il y a 150 millions d'années).



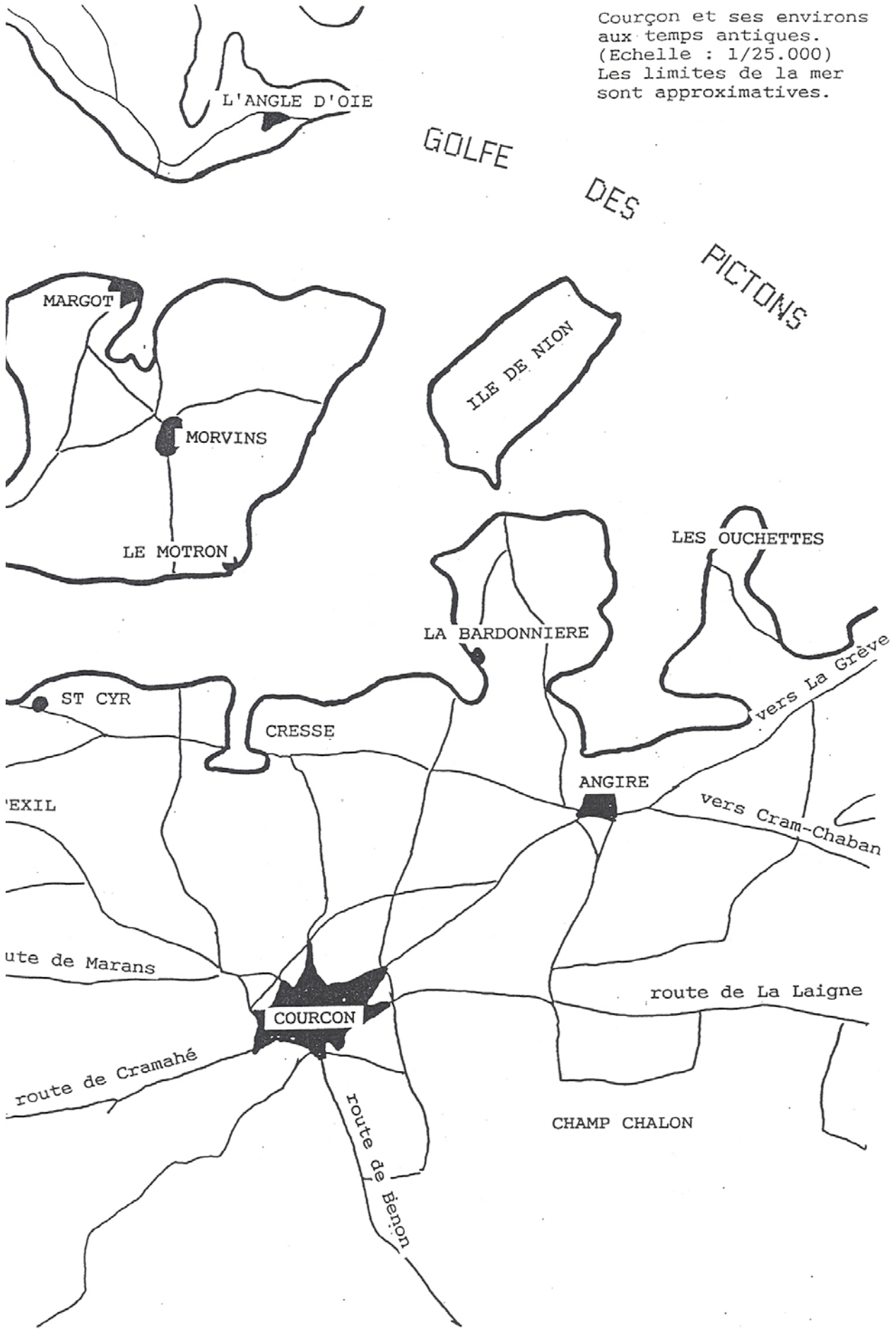
Sédiments calloviens (formés il y a 158 millions d'années).



Sédiments bathoniens (formés il y a 170 millions d'années).



Courçon et ses environs
aux temps antiques.
(Echelle : 1/25.000)
Les limites de la mer
sont approximatives.



LA FAUNE PREHISTORIQUE DE COURÇON.

"De 1970 à 1972, Robert Prunier, domicilié à Courçon, exploite une carrière de graviers au lieu dit " île de Nion". La demande est forte, à tel point qu'il doit travailler la nuit afin de déplacer l'épaisse couche de terre qui surmonte les matériaux recherchés, pour qu'au matin les camions n'aient pas à attendre.

Durant l'une de ces nuits, quelque chose de clair roule devant la grue. Intrigué, il quitte son siège, saisit l'objet qui vient d'arrêter sa course : un crâne de vache semble-t-il, ainsi que quelques os épars tout à côté, puis reprend son travail.

La taille de ces restes aidant, il nous fut facile de les attribuer à un AUROCHS, ce que confirma Jean Massaud, le 28 septembre 1980 au cours d'un après-midi passé à les étudier ...

L'aurochs était un grand bovidé sauvage, puissant, massif pouvant atteindre deux mètres au garrot pour les spécimens paléolithiques plus grands que leurs descendants néolithiques. Leurs cornes, larges et pointues, recourbées vers l'avant pouvaient atteindre un mètre de développement ...

L'aurochs a vécu en France jusque durant le Moyen-âge".

(Extrait du rapport de Frédéric Bouin "Un aurochs découvert à Courçon" - Bibliothèque municipale de La Rochelle).

LES HOMMES PREHISTORIQUES

"La préhistoire se caractérise du fait de l'absence de l'écriture. Ainsi notre connaissance des hommes préhistoriques est-elle seulement fondée sur les informations recueillies au cours de prospections ou de fouilles archéologiques.

Il n'y a jamais eu de fouilles préhistoriques sur le territoire de la commune de Courçon. Par contre, nous connaissons assez bien son peuplement préhistorique d'après les prospections réalisées dans les champs, destinées à ramasser les éventuels objets préhistoriques mis au jour par les labours, et d'après les photographies aériennes qui ont révélé la présence de constructions disparues.

A Courçon, comme dans tout le reste de l'Aunis, les témoignages préhistoriques attribuables au Paléolithique (500.000 ans à 10.000 ans avant J. C.) et Mésolithique (la. 10 000 ans à 5.500 ans avant J.C.) sont rares. Tout au plus, peut-on 'citer pour notre commune une pointe moustérienne, contemporaine de l'homme de Neandertal (100 000 ans à 35 000 ans avant J. C.) trouvée à Nion dans une terre rapportée d'on ne sait où.

Le faible nombre d'objets paléolithiques découverts dans notre région est plus à mettre sur le compte des conditions de conservation, peu propices ici, qu'à la quasi-absence d'hommes en Aunis durant ces millénaires.

Par contre, divers sites placés sur notre commune ou à proximité immédiate, attestent que Courçon et ses environs furent intensément fréquentés durant le Néolithique (5.500 à 2.000 avant J.C.), période caractérisée par l' apparition de l' agriculture, de l'élevage, de la poterie, du polissage des haches en pierre et surtout de la sédentarisation, propice à la construction de village, la réalisation de constructions funéraires (les dolmens) et au creusement de fossés d'enceintes, toutes constructions qui laisseront d'importantes traces dans le paysage jusqu'à nous parvenir.

Bien qu'ils soient situés sur la commune de Benon, on ne peut pas ne pas évoquer les tumulus néolithiques qui furent fouillés en bordure des bois qui dominent Courçon, au lieu-dit champ-Chalon.

Un tumulus, par définition, est une construction qui enveloppe et recouvre une sépulture.

Au Néolithique, cette sépulture est souvent un dolmen. Rares sont les dolmens qui ont encore leur tumulus, fréquemment rasés ou bien exploités comme carrière de pierre, bien que tous en aient un.

Cinq tumulus alignés sur un même axe, constituent à Champ-Chalon une des nécropoles néolithiques découvertes il y a quelques années en forêt de Benon. Trois d'entres eux furent intégralement fouillés entre 1981 et 1986 : deux livrèrent chacun un dolmen, le troisième en livra deux.

Ces dolmens sont formés d'un couloir qui pièce dallée (la chambre funéraire), à étaient déposés les morts. Les parois de constituées de grosses pierres dressées, comme c'est souvent le cas, mais sont limitées par des murets.

Les chambres, au moins, étaient recouvertes d'une voûte en encorbellement dont la base fut parfois retrouvée.

Le reste d'une dizaine de personnes furent découverts à l'intérieur de chaque chambre, accompagnés de rares objets parfois incomplets : poteries, pointes de flèches en silex, dents de sanglier et os travaillés, pendeloques ...

Dans deux monuments, le dolmen n'occupe qu'une petite partie du tumulus qui le contient dans ces cas, le reste de la construction est constitué d'une masse de pierrailles stabilisées par des murets internes.

Ces éléments importants de notre patrimoine remontent au début du 4ème millénaire avant J.C., soit bien avant les célèbres pyramides d'Egypte. Nous ignorons où se trouvait le village de ces bâtisseurs.

Dans les années 1970, le développement de l'archéologie aérienne a permis la découverte de nombreuses enceintes néolithiques. Ces enceintes sont constituées d'une surface de taille variable atteignant parfois plusieurs hectares, entourée d'un ou plusieurs fossés parallèles plus ou moins interrompus afin de ménager des accès.

Courçon, Benon, La Laigne, Nuaille ... ont livré de telles enceintes.

Celle de Courçon, assez complexe, est constituée d'au moins 4 fossés parallèles. Elle fut construite vers 3.500 avant J. C. et occupée plusieurs siècles durant. Voir le relevé après la page 8.

En Charentes-Poitou (de telles enceintes sont connues dans toute l'Europe) la fouille toujours partielle de ces sites a parfois livré la trace d'un rempart ou d'une palissade en arrière du ou des fossés, des traces d'aménagement au niveau des entrées, mais jamais la moindre trace d'habitation ou autre à l'intérieur de la surface entourée de fossé(s). D'où notre ignorance de la fonction de ces surfaces encloses : village, camps, lieux cérémoniels...?

Les fossés, qui finalement sont tout ce qui reste, livrent souvent un matériel archéologique varié fragments de vases, silex taillés ou non, objets en os, os d'animaux chassés et élevés, déchets culinaires, parfois des os humains isolés, voire des tombes plus ou moins bouleversées.

Outre cette enceinte, on peut trouver dans les champs de la commune, des silex qui témoignent du passage des néolithiques ou bien d'habitations dont il ne resterait aucune trace.

Le métal apparaît au Néolithique final (début du 3ème millénaire avant J.C.) sous forme de menus objets en cuivre et en or.

Le bronze sera travaillé dans notre région vers 1.800 avant J.C., tandis que les premiers objets en fer circuleront vers 800 avant J.C. Aucun site de l'âge du Bronze n'est connu à Courçon. Ce n'est pas le cas à St Cyr du Doret où un fossé d'enceinte de cette époque, si tué près de la limite de commune avec Courçon, fit l'objet de sondages archéologiques en 1.986. Il ne fait aucun doute que les hommes qui y vécurent avaient de nombreuses activités sur notre commune.

Une nécropole de l'âge du Fer (800 ans à 52 ans avant J. C.) s'étend sur les 2 communes de St Cyr du Doret et Courçon. Elle est composée de plusieurs fossés circulaires de quelques mètres de diamètre correspondant chacun à une ou plusieurs inhumations ou incinérations. La fouille partielle d'un de ces fossés à St Cyr du Doret en 1986 a livré plusieurs fragments d'un vase gaulois.

Nous ignorons là encore où se trouvait le village.

Si Courçon n'est pas un haut lieu de la préhistoire régionale, ce n'est pas pour autant qu'il ne s'y est rien passé ou qu'il n'existe aucun site archéologique.

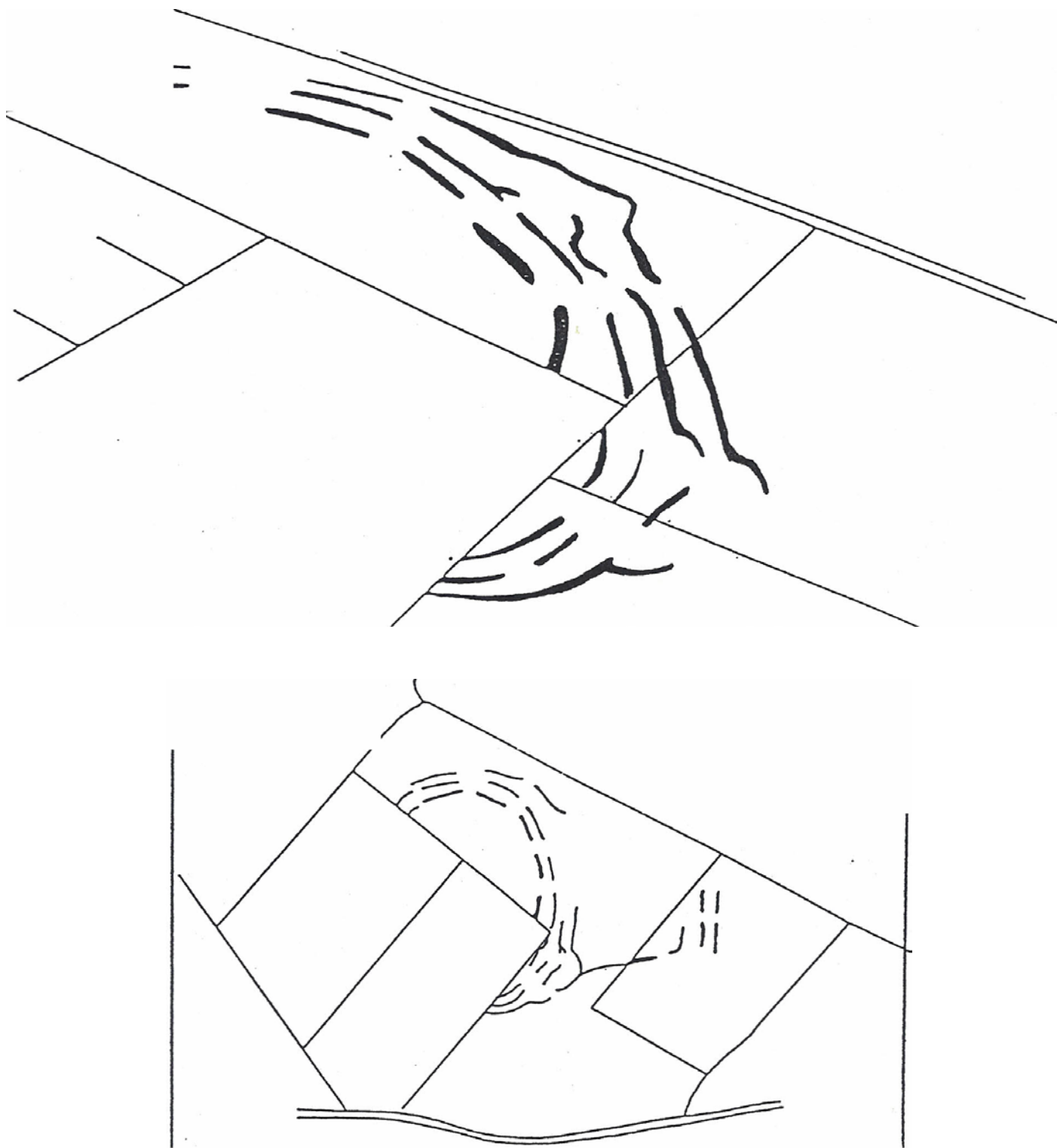
Au contraire, nous venons de le voir, divers indices vont dans le sens d'une intense fréquentation du territoire de la commune, depuis le paléolithique très probablement.

F. Bouin, Archéologue juillet 1993.

ENCEINTE NEOLITHIQUE DE COURÇON.

Relevé de deux photographies aériennes où l'on peut voir l'enceinte de Courçon (d'après S. Cassen).

Documents fournis par F. Bouin.



LES SEPULTURES.

"A Courçon, dans le marais, des cultivateurs nivelant un tout petit monticule, ont découvert une enceinte de près de 5 pieds de large et d'une longueur inconnue car les fouilles n'ont pas été continuées.

De grosses pierres non taillées en déterminaient le tour; les pierres de la tête de la sépulture qui ont été extraites, mesurent un mètre de haut; elles étaient placées debout, se rejoignant en angle, et rejoignaient les côtés qui se prolongent droits. La tête du cadavre était au sommet de cet angle, et le corps était couché parallèlement aux côtés. Le squelette était conservé; le crâne fut brisé; il paraît être celui d'un jeune homme, les dents semblent le démontrer.

Chose curieuse! à droite se trouvait la tête d'un cerf, dont j'ai recueilli la mâchoire inférieure, et un bois énorme malheureusement incomplet, brisé qu'il avait été par les pioches inintelligentes. Si ces détails vous intéressent, je suis heureux de vous les faire connaître; mais j'ai le regret de ne pouvoir vous dire plus, parce que ces hommes n'espérant plus trouver de trésors, ont abandonné le terrain qu'ils avaient bouleversé fort inhabilement".

F. Fellmann, curé doyen de Courçon (1880-1906).

Archives Historique de l'Aunis et Saintonge, bulletin 19 - 1899.

Bibliothèque municipale de La Rochelle.

1937 : Découverte archéologique à Nion.

" ... Les ouvriers employèrent la pioche, et au fur et à mesure qu'ils creusaient, ils découvrirent le mur d'une ancienne chapelle, celle de St Maixent de Nyon. Le long du mur ils trouvèrent 2 cercueils taillés en pleine pierre, une dalle les recouvrant. A l'intérieur, des ossements ainsi que 2 vases en terre vernissée couleur vert-clair. On trouva également une statuette à laquelle il manque la tête et les pieds. Le tout paraît remonter au 15^{ème} siècle ...

(article du journal la Petite Gironde du 14 juin 1937).

EPOQUE GALLO-ROMAINE. A LA CONQUETE DES MARAIS.

"La mer s'étant retirée au début de l'ère chrétienne, cette partie orientale du golfe demeura submergée l'hiver par les eaux douces ruisselant des coteaux voisins et les eaux de crue de la Sèvre qui ne pouvaient s'écouler facilement. L'été, elle se transformait en un vaste marécage où poussaient roseaux, joncs et rouches ...

Le témoignage d'une occupation assez dense de cette bordure dès l'époque gallo-romaine subsiste dans le nom des villages et hameaux (Courçon : Curius ? - Nyons : Novomagus - Choupeau : Villa Capudellis).

Nota dans le livre intitulé "Toponymie générale de la France" d'Ernest Nègre, on trouve une hypothèse de l'origine du nom de Courçon :

"Courçon: nom de personne romaine, Curtius+ onem".

A Chalogne (oppidum de Uletto), on a retrouvé en 1910 des sarcophages gallo-romains. La présence toute proche d'une voie romaine ne pouvait qu'influer favorablement sur ces tentatives de colonisation.

A l'aide de barrages et d'écluses sommaires, les habitants commencèrent des assainissements partiels. Le hameau des Combrands doit son origine à de tels travaux (il vient du bas latin "combra" qui signifie pêcheries faites de pieux plantés dans la rivière pour y tendre des filets).

L'interprétation courante faisant dériver BOERE de Boer, paysan en hollandais, doit être abandonnée malgré les dires locaux.

Boëre est bien antérieur au 17ème siècle, son nom vient sans doute du latin "buda" : roseau".

(Extrait du livre: Un polder du marais poitevin, de J. Huguet).

Il existe une autre version

"Le mot BOERE, du vieux mot BOE, vase, boue désigne des marais qui étaient vaseux et couverts d'eau".

(Extrait du Mémoire pour madame la comtesse Du Cayla, Bibliothèque Municipale de La Rochelle).

LES COLLIBERTS ET LES HUTTIERS.

"Plutôt que travailler la terre comme serfs dans les domaines que les occupants romains se sont attribués, les Colliberts ont préféré la vie libre et sauvage au fin fond des marais, vivant de pêche et de chasse, loin de la civilisation des bourgades, fiers et indépendants comme le signifie leur nom de Collibert col libre (cou libre du joug de la servitude). On les appela, plus tard, des Huttiers parce qu'ils habitaient des huttes de branchages, qu'ils déplaçaient selon l'opportunité.

Ce nom s'est transmis jusqu'à nos jours: les habitants du marais sont toujours des "huttiers" qui habitent "dans les huttes" mais ces mots ont perdu leur sens primitif, tout comme la "villa" du bord de la mer n'a plus aucun rapport avec la villa gallo-romaine».

(D'après "Vouillé, l'île aux cinq villages" de Geneviève Laurent de Nève).

Les premiers habitants de cette contrée sont connus sous le nom de "COLLIBERTS".

Le mot Collibert paraît signifier une réunion d'hommes libres "con liberti" ou "cum libertus", d'une situation sociale intermédiaire entre l'esclavage et la liberté.

Les Normands, au cours de leurs invasions, parcoururent cette région en tous sens. Ils assiégèrent Niort en 817 puis remontèrent la Sèvre. Ils sont à Coulon en 832 où ils sont battus et mis en déroute, mais auparavant ils massacrèrent tant de Colliberts que cette race disparut quelques années plus tard.

Vers l'an 1.000, apparurent les "HUTTIERS" qui étaient de pauvres gens des alentours venant chercher asile sur les "terrées" parsemées au milieu des marécages.

Le nom de huttier est dû aux huttes qui leur servaient de logement.

COURCON AU TEMPS DE LA FEODALITE.

L'histoire du pays d'Aunis avant l'an 1.000 est bien incertaine.

A la fin de l'époque carolingienne (987), son territoire formait une viguerie, peut-être 2, relevant du comte de Poitou.

Du point de vue ecclésiastique, l'Aunis dépendait du diocèse de Saintes.

Après la stupeur et la panique déclenchées par les premières attaques 'des Normands, le comte de Poitou se ressaisit, réorganise la défense de son comté, fait édifier des ouvrages défensifs le long des côtes et des cours d'eau, fait fortifier certaines des villae lui appartenant et fait relever d'anciennes forteresses, alors ruinées.

Le comte laissa chaque point fortifié et le territoire alentour sous l'autorité d'un châtelain, qu'il chargeait de la défense et de l'administration locale, judiciaire et fiscale. D'abord simple fonction administrative, ce titre de châtelain devient bientôt une charge héréditaire se transmettant de père en fils. Le nombre des châtelains, devenus les seigneurs, augmenta dans les siècles qui suivirent au hasard des partages d'héritage, de récompenses allouées en terres."

(D'après J.C. BONNIN l'ancien château fort de Marans).

Les ducs d'Aquitaine régnaient en suzerains sur toute la contrée, en l'occurrence sur la terre de Benon et ses dépendances.

Dès le 10ème siècle, il est possible de retrouver des traces écrites de Courçon, mais sous le vocable d'"Arsonia" ou "Arsonio".

Dans la notice des dons que Guillaume Fier à Bras, duc d'Aquitaine et comte du Poitou, fit à l'abbaye de St Jean d' Angély, nous pouvons lire: "eclesia Sanctae Mariae, quae vocatur Arsonia ... "

Un peu plus tard, vers 990, parmi plusieurs dons provenant du même Guillaume Fier à Bras, nous trouvons "Villa Arsonia, cum ecclesia"

Sans effort, nous gagnons, le 11ème siècle, où l'on retrouve vers 1092 une nouvelle indication. Il s'agit du don de la terre de Brunessart, près de Montbernier, à l'église de Notre Dame de Courçon par Guillaume et Thibaut Morant. Voici les extraits • ... ecclesiae sanctae Mariae de Arsonio ... " et " ... prioris de Arsonio ... "

En 1096, le duc Guillaume IX fit bâtir le château de Benon. A la Motte-Fraigneau, les seigneurs de St Jean de Liversay, Courçon, St Cyr et Normandy avaient bâti leur château-fort.

(D'après le cartulaire de St Jean d'Angély - Tl).

I faut bien comprendre que le seigneur de Courçon était le seigneur du bourg de Courçon. A côté de Courçon se trouvaient des petits seigneurs qui possédaient quelques domaines (une maison noble plus quelques terres, exemple seigneurie de Nion, de Cressé, d'Angiré, des Fontenelles).

Paradoxalement un seigneur pouvait à lui seul posséder plusieurs bourgs, comme ce seigneur de Courçon en 1413, qui était aussi seigneur de La Laigne et de Bègues. Le seigneur de Nuaille, tout puissant, possédait Cressé.

ENTRE L'AN 1.100 ET L'AN 1.200.

La forêt d'Argençon, ou forêt de Benon, mentionnée dans les chartres' du XIIème siècle sous les appellations multiples de Argenzum (1107), nemus Arjacum (1134), Arranzum (1135), Ariarzum (1136), ou encore Arjachum (1165), s'étendait incontestablement jusqu'à Cressé, La Laigne, Courçon et St Jean de Liversay où de nombreux noms de lieux rappellent l'existence d'anciens bois. Le nom de Cressé rappellerait peut-être aussi la forêt, comme Crécy ou Cressy. Le nom de La Laigne : la "Lempnia" ne voudrait-il pas dire forêt mouillée ou ruisseau dans les bois ?

Vers 1135 ou 1136, Guillaume X fonda l'abbaye de la Grâce Dieu à laquelle il donna tout ce qu'il possédait à l'extrémité de sa forêt d'Argençon. Il en donna les limites:

Une ligne est le chemin qui part du castel de Mauzé, passe vraisemblablement à Benon pour rejoindre la ville appelée Chremeri (certainement Cramahé). L'autre ligne est un chemin qui réunit le Gué d'Alléré à Benon"

Courçon réapparaît vers 1187, sous le vocable d'Arsonne, dans un texte intitulé:

« Don par Ainoth de Cren et Aimeri Garnier, son fils de la terre de Montbernier »

(Cartulaire de St Jean d'Angély, TI).

On peut y lire :

« ••• obedientiae de Arsonne, quae Sancti Johannis est propria ... »

Il s'agit du prieuré de Courçon qui dépendait alors de l'abbaye de St Jean.

Les signataires sont S. Ainoth - S. Aimeri Garnier - Gautier, prieur de Courçon - Hugues, chanoine de Cren (?) et Elbe de La Laigne.

Enfin vers 1199, Aliénor et son fils Jean Sans Terre suppriment les droits de la famille de Mauléon sur La Rochelle en donnant à Raoul, Guillaume et Savary de Mauléon, tout le Talmondais, Courçon, les Maufaits et Benon. Moutiers

DE L'AN 1.200 A L'AN 1.300.

Le 26 décembre 1199, Courçon fut donc donné par Aliénor aux héritiers des seigneurs de Châtelailon, les Mauléon, (JOURDAN, Ephémérides historiques de La Rochelle), mais en même temps, plusieurs villes vendéennes dont Talmont, le Château d'Olonne, et Curzon qui ne doit pas être confondu avec Courçon.

Le père Arcère, dans son catalogue des noms anciens, donne 3 dénominations pour Courçon : Corçaonium, Cursonium et Courson.

En fait il en existe d'autres ainsi, .en 1222, figure compromis avec l'abbaye de la Grâce Dieu, le nom de Martinus de Mestivier de Corceon. Plus tard, en 1246, nous trouvons dans le terrier du Grand Fief d'Aunis" : P. Pelerin de Corçaon.

Nion apparait en 1254 dans un texte concernant la léproserie de Benon : Andree Daugacher de Nion

C'est à cette époque que Courçon a été donné à l'abbaye de Maillezais. A ce sujet, un texte écrit de Maillezais et daté de juin 1263, mentionne Corsaum (Conventions passées entre Alfonse, comte de Poitiers, et l'abbaye de Maillezais).

Archives historiques du Poitou n° 19.

En 1266 (juillet), l'abbaye de St Léonard des Chaumes (Dompierre/mer) prétendait posséder: " ... Corçaon et environ, cest assaveir en deners, en blé, en vin, en complanz et en autres choses rendans, et totes les terres et les autres choses que il aveit à Corçaon ... "

En 1295, les archives de Maillezais conservent un acte de vente de 11 sixtains de froment à la maison de Corsaon.

Enfin en 1297, Courçon et plusieurs lieux-dits sont répertoriés dans une donation à l'abbaye de la Grâce-Dieu par Jehan de La Vau, chevalier, seigneur de Nuailié en Aunis, de tout ce qu'il possède dans l'étendue de la seigneurie de la Névoire : " ... dès le port de la Grève en juque au chemin par où l'en vait de Nion envers Ardigné et de Ardigné par où l'en vait au puy de la Faye ... " • ... trois mailles de rende et dous boesseaux d'aveine de rende que il me deveient, chascun an, rendre à Courson en la feste de la circoncision nostre seignor."

COURCON entre 1.300 et 1.400.

L'origine des droits appartenant à la commune de Courçon sur le marais Leroy et sur la grande forêt de Benon, remonte bien loin.

(Archives Départementales de la Charente Maritime: IJ553).

En 1301, Benon était possédé par le roi Philippe le Bel. Comme beaucoup de concessions avaient été faites dans les temps antérieurs, cette châtelainie se composait d'un grand nombre de droits féodaux et de redevances censuelles; mais la propriété de certaines terres, de plusieurs marais et de la vaste forêt qui l'avoisine, en faisait partie. (Mémoire pour Mme Du Cayla).

A cette époque, Pierre Bouchard et Hiolande de Rochefort, sa femme, avaient cédé à l'archevêque, sire de Parthenay, la châtelainie de Rochefort et ses dépendances moyennant une somme de 4.000 livres et une rente de 570 livres.

Premier extrait : C'est à savoir pour 62 livres de rente desdites 570 livres il nous a baillé et assigné tout le droit et toute la raison et toute justice haute et basse que le roi a et peut et doit avoir en la ville de Courçon (*), en la ville de Morvins, à la Motte de Fragneau, à Choupeau ... "

Deuxième extrait : De Bègues à la Névoyre, de la Névoyre droit à Angiré, d'Angiré droit au grand pont de Nyon, et du grand pont de Nyon, droit à Morvins ... "

Troisième extrait : Item, les cens des gens de la Leigne portés à Courson_à la mi-août, 4 sols, 1 denier."

(Mémoire pour Mme la comtesse Du Cayla).

En 1310 (avril) : Confirmation de la convention conclue entre les commissaires du roi, et Jean Brun, de Bouhet, pour les droits de nouveaux acquêts, par lui dûs à Chambon, Virson et Bouhet.

Extrait : item de la quarte partie du fié de la Faya, assis en la parroiche de Corson, acquise de la dite La Clergessa, de Benaon."

Archives historiques de l'Aunis et la Saintonge).

En 1317 (mars) Erection du Comté de la Marche en pairie, en faveur de Charles de France, et don à ce prince, en accroissement d'apanage, des châteaux, villes et châtelainies de Niort, Montmorillon, Frontenay, Benon et autres.

Extrait : Beneon et les bois de la terre de Courçon (*)..."

(Archives du Poitou n° 13).

(*) L'orthographe de Courçon dans ce texte, qui est une reprise d'un texte de l'époque, ne correspond pas à celle utilisée entre 1300 et 1400 qui était vraisemblablement Corson et peut être même Courson.

Après avoir relevé du Comté de Benon, la terre de Nion relevait dès 1337 du vicomte de Châtellerault, toutefois le comte de Benon avait retenu la juridiction en 3 cas seulement (meurtre, incendie et rapt).

(Dictionnaire toponymique Musset ou Huet p.90 Bibliothèque municipale de La Rochelle)

En 1348 (juin) Confirmation de la vente aux enchères et de l'adjudication à Pierre Voisin, bourgeois de Niort, des biens de feu Pierre Sarrazin, receveur du roi en Saintonge, sis à Niort et aux environs, et saisis sur ses héritiers à cause d'une somme dont **i l** était redevable au Trésor.

Extrait : Item vj. boisseaux de froment de rente que doivent les hoirs (héritiers) Jehan Biron autrement dit Saquinaut, de St Rémy, sur leur terre de Courçon ... "

(Archives du Poitou n° 13).

En pleine guerre de Cent-Ans, le château de Benon, défendu par Mancel, est pris aux Anglais par Chaudrier (?), puis repris par les Anglais. Impossible de ne pas mêler Courçon à ces mouvements de troupes !!!

En 1372, Duguesclin assiège et prend Benon à Jean de Grailly qui le défendait. On raconte que le connétable aurait même cantonné à Courçon.

1375, Benon est érigé en comté avec les baronnies de Nuillé, **Mauzé**, Surgères et Poléon.

1381, nous trouvons la première mention d'un seigneur de Courçon : Il s'agit de Jean l'Effraigneau (?) seigneur de Besgues et de Courçon.

(Brun).

En 1388 Assiégés par les Anglais d'Arondel, les habitants de Marans se réfugient dans la forêt de Benon. Il y eut certainement effervescence aux alentours de Courçon.

En 1398 (3 septembre) : Baillette d'une pièce de vigne du fief Rayment, seigneurie de la Névoire, à Guillaume Courtillea, de Courçon (*).

D'après le cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Dieu).

(*) L'orthographe de Courçon dans ce texte, qui est une reprise d'un texte de l'époque, ne correspond pas à celle utilisée entre 1300 et 1400 qui était vraisemblablement Corson et peut être même Courson.

COURCON entre 1.400 et 1.500.

1410 - (18.12.1410) : A l'occasion d'un différend relatif à un fief des Vinets ou des Vivets entre l'abbaye de la Grâce-Dieu et Jean Harpedane, seigneur de Belleville, de Montaigu et de Nuailé, celui-ci accorde aux religieux par transaction, 10 septiers de blé à prendre sur le fief de Cressé (Cressy) ou aux environs, si celui-ci ne suffit pas, avec tous les droits qui pouvaient appartenir au seigneur sur ledit fief, au devoir de 1 franc de devoir annuel, réservée la justice.

Extrait : " ... c'est assavoir tiers froment, tiers mesture, et tiers baillarge et avoine, de et sur le lieu et appartenances de Cressy, sis et parséant en la paroisse de Courçon (*) tant en terres, prés, bois, eaux et pescheries ... "

(Cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Dieu. Bibliothèque Municipale).

1413 - Dans l'année 1413, Pierre d'Amboise étant propriétaire et comte de Benon, des difficultés s'élevèrent entre lui, et Jean, sire de La Laigne, Cram, Courçon, St Martin de Villeneuve et du lieu de Bègues où il avait un hébergement comme à La Laigne. Le comte de Benon s'était plaint de ce que le sire de La Laigne avait fait prendre certaine quantité de bois en la forêt de Benon sans monstrée. Il fut convenu sur ce point que le sire de La Laigne

"userait dorénavant des usages qu'il avait en la forêt de Benon par monstrée, à couper par pied pour faire maison, pour édifier et réédifier à son hébergement de La Laigne, et l'exploit de chauffage à son dit hébergement le tout en bois plein à couper par pied ainsi et par la manière que lui et ses prédécesseurs avaient accoutumé et usé et que ses titres portaient à jouir par monstrée et lesquelles monstrées seraient faites audit de La Laigne par les gens, officiers et gardes, de la forêt, au moins dommageables du comte de Benon et de sa dite forêt ... Item et sur ce que ledit de La Laigne s'était opposé pour ses hommes et sujets, manans et habitans des paroisses de La Laigne, de Cram, de Villeneuve, de Courson et du village de Bègues, ou autrement à l'encontre d'une exécution faite par vertu de lettres royaux pour contraindre lesdits hommes et habitans desdits lieux à faire guet, garde et biau en notre châtel de Benon"

(Mémoire pour madame la comtesse Du Cayla).

(*) L'orthographe de Courçon dans ce texte, qui est une reprise d'un texte de l'époque, ne correspond pas à celle utilisée entre 1300 et 1400 qui était vraisemblablement Corson et peut être même Courson.

1425 – Baillette de Cressé à noble homme, Jean Gay, écuyer, au prix d'un sextier de froment, portable à la mesure des abbés, à la nativité de Notre Dame, et un denier de devoir annuel, portable au seigneur de Nuaillé, le 1er janvier.

Extrait : "La première (pièce de terre) confronte ... d'autre côté au chemin de St Cyr du Doret à Angiré, d'un bout au chemin de Courçon (*) à Nyon, et d'autre bout au chemin de Courçon (*) à Cressé.

Une pièce de terre, touchant d'un côté au chemin de Courçon à Nyon, d'un côté aux terres de Nyon, le reguenneau entre deux, d'un bout au chemin de St Cyr à Angiré ...

Une pièce avec lesdits houstel, prés, bois, marais et pêcheries, le tout se joignant, tenant d'un côté au chemin de St Cyr à Angiré, d'autre aux marais devers Nyon, d'un bout au chemin de Courçon (*) à Nyon, et d'autre au pré ou boys du prieur de Courçon (*) ... "

(Cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Dieu).

1426 - Un acte du 24.02.1426 constate un bail à cens consenti par les religieux de la Grâce-Dieu à Girod et Viaut de La Grève, d'une pièce de terre tenant d'une part aux fossés de l'oustel desdits religieux de La Névoyre, et d'un chef au chemin par lequel on va de Courçon à La Grève, d'autre au bois et marais dudit oustel. Quand on fait attention à la position de Courçon, on voit que si elle avait un droit d'usage, il était fort naturel qu'il portât sur le marais qui se trouve entre Le Doret et La Nevoyre d'Aunis, car cette paroisse se trouve si tuée précisément en face du milieu de ce marais.

(Mémoire pour madame Du Cayla).

Entre 1434 et 1467 - Aveu et dénombrement de Nyon (Ms 141 Fol 29)

(Parchemins consul tables à la bibliothèque municipale de La Rochelle).

Avant 1450 - "Ledit Pasquaut sur son bor du port de Nyon. j denier"

(Censier de Margot. Archives de la Vienne).

1455 - Accensement à Pierre Piquet d'un pré moyennant 2 gélines de cens ...

Extrait: "Pierre Piquet, demourant à Courson..." "

(Cartulaire de la Grâce-Dieu).

1468 - Une sentence du 19.07.1468 aurait reconnu aux hommes et habitants de Courçon (*), usage et pâturage en la forêt de Benon, pour leurs bêtes, excepté chèvres, et aussi usage à roucher et pâturage pour leurs bêtes bovines ès marais Leroy par espécial depuis La Nevoyre jusqu'à Doret.

(*) L'orthographe de Courçon dans ce texte, qui est une reprise d'un texte de l'époque, ne correspond pas à celle utilisée entre 1300 et 1400 qui était vraisemblablement Corson et peut être même Courson.

- 1469 - Dénombrement de Nyon (Ms 141 Fol 28).
(Parchemins consultables à la bibliothèque municipale de La Rochelle).
- 1478 - Arrêt rendu aux assises de Benon, reconnaissant que la terre de Nyon, dont est seigneur François de Cursay, relève noblement de la terre et seigneurie de la Tour du Tricon, près Châtellerault.
(Parchemins consultables sous la cote Ms 283 Fol 18, à la bibliothèque municipale de La Rochelle).
- 1486 - " Pierre Archereau et Jehan Bernier, demeurants paroisse de N.D. de Courson".
(*Cartulaire de la Grâce-Dieu*).
- 1498 - Certificat d'exécution de travaux relatifs au comté de Benon.
Extrait : "Item, plus que le moulin à vant de Courson est réparé selon le marché sur ce fait... »

COURCON entre 1.500 et 1.600.

- 1505 - Partage de la terre de Nyon.
(Manuscrit Ms 141, Folio 27 : B.M.L.R.).
- 1512 - Inventaire des titres de l'hôtel et maison noble de la Charrière et Nyon.
(Manuscrit Ms 282, Folio 71 : B.M.L.R.).
- 1520 - Le 16ème siècle comporte toujours les marques de disputes et polémiques au sujet des droits dans la forêt.
Ainsi trouve-t-on dans une sentence datée du 6 mars 1520, la déclaration soumise au comte de Benon par un certain Guillaume Blay, habitant de Courçon et dont voici un extrait :
Item avoue tenir dans la forêt de mondit seigneur et ès marais Leroi, mon usage, pacage, et pâturage à toutes mes bêtes hors les défends de ladite forêt, excepté les chèvres, tout ainsi et par la forme et manière qu'ont les autres hommes de mondit seigneur dudit lieu de Courçon ... ".
- 1525 - Arrêt contre le sieur Sébastien Micheau qui avait usurpé les fonctions de sergent à Nyon.
(Manuscrit Ms 287, Folio 121 : B.M.L.R.).
- 1533 - Cession de terres faite par Etienne Breton, laboureur, et Jeanne Symonette, sa femme, à Bernard Deguilles, marchand à Courçon, vente reçue par J. Pignet.
(20/02/1533 - B 1834 A.D.L.R.).
- 1539 - Déclaration de 1539.

FIEF DE COURSON. Dépendance d'Antigné.

Le dit fief est tenu au huitain des fruits par droit de terrage duquel huitain la dite dixième prend la moitié.

Maison noble et hébergement déclaration faite par Françoise Esmard, veuve de Philippe d'Alloubes, escuyer, seigneur dudit lieu tenu en son nom.

FIEF D'ARDIGNY.

Mr de Nuailé tient portion dudit fief pour raison de quoy il rabat audit déclarant du devoir 23 sols 4 deniers 28 livres de rente.

(Baronnie de Nuailé).

TERRES DE COURSON.

Déclaration de Pierre Piquet, seigneur de la Touche et damoiselle Clerc Piquet, sa sœur.

Le déclarant a voir tenu la moitié de certaines terres assises en la paroisse de Courson, lesquelles choses :

Tient pour l'hommage que fait le sieur de la Goronnière a cause du fief d'Ardene au sieur de Nuailé en ayde de devoir de 6 sols tournois quand le sieur de la Goronnière fixe le droit d'hommage, sur lesquels vignes et terres, le déclarant et ses parsonniers prennent la sixte partie des fruits croissant en icelluy et laquelle sixte partie appartient au déclarant la moitié à Bernard Deguilles et sa femme prennent une quatrième partie. Le rapport de la moitié pour la part du déclarant a 15 sols tournois par an.

MAISON A COURSON.

Hébergement. Déclaration par Vincent Dufour et Janne Chevalière sa femme le 15 mars 1539.

Signé Piquet a la requête des déclarants.

Les déclarant anonem tenir de Monseigneur de Nuailé, un hébergement avec ses dépendances d'entrée, places et aysances, assises à Courson, tiennent (tenant) d'une part du chemin par lequel l'on va du Puy de la Tourtre à la maison de feu Guillaume Tuboeuf, d'autre à la maison et cloison du prieuré de Courson.

Le rapport dudit hébergement a 35 sols par an.

(références : 3J35 A.D.L.R.).

1564 - Une sentence du 4 novembre 1564 a été rendue entre le comte da Benon et les habitants de Courson à raison de l'usage prétendu par ceux-ci sur la forêt.

1575 - Mariage de Claude le Mastin avec Jeanne de Barbezières le 17 décembre 1575.

Jeanne de Barbezières était la fille ainée et principale héritière de Sébastien de Barbezières, Baron de Nuailé et de Bourgon, en Angoumois, de Ferrières, Beauregard, Cramahé, Courson, La Motte et de Jacquette de Partenay.

1577/1578 - Chapelle de la Trinité en l'église de Courson.

Prieuré de Courson.

(ville de La Rochelle, archives antérieures à 1790.

E supplément 1152 : archives municipales).

1593 - Vers la fin du 16ème siècle, d'après un arrêt de 1593 il Y avait eu au parlement une procédure intentée par Jacquette de Partenay, dame de Nuailé, contre Françoise Charvet, veuve de messire Jehan de Guille, pour obtenir déclaration de Cressé.

(Cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Dieu).

1595/1596 - Assise et court ordinaire de la fourest du comté de Benon, tenu en la halle de Courson.

"Le procureur fiscal contre Nicolas Blais, d'Angiré, pour avoir trouvé 6 chefs de ses bestes à cornes à gaster les gistes ...".

(B 1832 : A.D.L.R.).

Terminons le 16^{ème} siècle en relevant quelques noms de Courçonnais :

Louis Moreau, marchand cordonnier à Courçon.

François Delabrande et Jean Bollerot, laboureurs.

Mathurin Rabateau, laboureur à bras.

COURCON entre 1.600 et 1.700.

LA BARONNIE

La "baronnie" de Courçon semble apparaître au 17ème siècle mais il faut prendre le terme de baronnie avec beaucoup de prudence, la seule baronnie importante étant, dans le contexte, la baronnie de Nuaillé

Ce sont les héritiers de Barbezières que nous retrouvons en 1610/1611 :

"Louise de Barbezières, dame de la Motte-Fragnée (il faut comprendre Motte-Fraigneau) ... "

(B 1844)

"Louise de Barbezières, dame de Bourgon ... "

(B 1845).

En 1624, nous notons :

"Louise de Barbezières, dame de Bourgon, des châtelainies de la Motte-Fraigneau, Cramahé et autres places ... "

(B 1856).

En 1682, le registre des insinuations nous renseigne "Claude de la Barre, veuve de messire François de Bourgon, chevalier, seigneur de la baronnie de la Motte-Fraigneau et de la châtelainie de Cramahé ... "

Enfin, dans l'avis des impositions données en 1698, nous relevons Courçon: 900 livres à madame Bourgon. Blé et vin."

LA MAISON NOBLE D'ARDIGNÉ.

1619/1620 : "Jean Macauld, sieur d'Ardigné ... "

(B 1850)

1636 : La maison noble d'Ardigné*

1645 : "Noble homme Jean Mascault, sieur d'Ardigné, conseiller du roi, élu en l'élection

(B 1568 - B 1356)

1679/1680 : "François Denfert, sieur d'Ardigné

(B 1886).

1692/1693 "François Denfer, sieur d'Ardigné, de Courson, ayant charge de Charles Rossignol, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Fontenay le Comte, a notifié au greffe le décret de la cour des aides de Paris, de l' acquisition, par lui faite, de la terre et seigneurie d'Ardigné, métairie, moulin noble de Cougnes, métairie de la Bardonnière, paroisse de St Martin de Villeneuve, fief de Nion, pré de la Testaude, biens saisis sur l'hérédité vacante de François Macaud, sieur des Fontenelles, receveur des tailles à Fontenay, Jeanne Pommerai, sa femme, et Jean Macaud, leur fils."

(B 1890)

LA SEIGNEURIE DE LA TOUCHE (ST CYR DU DORET)

1613/1614 "Pierre Picquel, sieur de la Touche ... "

(B 1846).

1659 "Joachim Delamare, sieur de la Touche ... "

(B 1875).

LA TERRE DE NION.

1650 " ... la cure de Courson et Nion son annexe ... "

(Transaction entre les évêques de Saintes et La Rochelle).

1666 " ... la terre et la seigneurie de Nion appartenait à Philippe Montant de Benac duc de Navailles (?) ••• "

(Dictionnaire topographique de la France B.M.L.R.).

1698 "Villeneuve et "Nyon : 1470 livres. A mesdemoiselles de Nuailé et de Villeneuve. Blé, vin, foin et pâcages."

(Avis d'impositions 1698).

LA METAIRIE DE CRESSE.

1637 Le 19 novembre, Pierre Clémanson fait déclaration de Cressé à la baronne de Nuailé.

1650/1651 L'abbé de la Grâce-Dieu avait obtenu du lieutenant général de La Rochelle une sentence ordonnant la réunion au domaine de l'abbaye de la métairie de Cressé qui se trouvait entre les mains de Pierre Clémanson, écuyer, sieur de la Dorlière, demoiselle Françoise des Guilles, sa femme, Elisabeth des Guilles, veuve de feu Paul Giraudeau, sieur de la Gascheterie, et Jean des Guilles, écuyer, sieur de la Mailletière.

1654 Visite et prise de possession par Hélié Chevrauld, le 13 octobre.
(Cartulaire de l'abbaye de la Grace-Dieu).

L'EGLISE DE COURCON.

1607 "Louis Desbarres, écolier étudiant en l'université de Bordeaux, chapelain de la chapellenie d'Yves desservie en l'église de Courson ... "
(B 1840).

1629 L'église de Courçon a été visitée un grand nombre de fois à partir de 1629.
27 procès verbaux ont été dressés au 17ème siècle.
(Voir partie ultérieure consacrée à l'église).

HISTOIRE DES MARAIS ET DES BOIS.

1600 Cour de la forêt du comté de Benon.
Le procureur de la cour contre Nicolas Blais, d'Angiré, "pour avoir esté trouvé, le jour d'hier, six chefs de ses bestes à cornes dans les gistes de la pleine forest, entre les chemins de la Grève et d'Angiré, deffendus."
(B 1836).

1667 Sentence du 29 mars 1667 produite par le curé de Courson :
"Plus tient et avoue tenir ainsi que les autres usagers dudit comté, droit d'usage et pacage pour le bétail dudit avouant en la pleine forêt du présent comté.
... Comme aussi droit de prendre rouches et pacage ès marais Leroi et bois dépendants et étant du présent comté, tout ainsi que anciennement a joui le dit avouant doit pour ce, 12 deniers par chaque an ... "
(Procès Du Cayla).

1670 "Jean Plaire contre Mathurin Joslain demeurant au marais de Boëre. Après s'être menacés l'un l'autre, de bâtons, ils se prirent au corps l'un l'autre, sans pouvoir se jeter par terre, ils se prirent aux cheveux et ayant été séparés, Jean Plaire était tout en sang, grièvement blessé, alité et en danger de sa personne, ledit Joslain ayant voulu emmener six boeufs appartenant audit Plaire qu'il avait trouvés dans son pacage, et ledit Plaire ayant voulu l'en empêcher. Par sentence du sénéchal Cougnet, Joslain est condamné à payer 25 livres de provision, d'aliments et médicaments."
(B 1921).

LES GENS.

Mathurin Esnard	(1602)
Michel Regnier	(1602)
François Bonneau et Marguerite Chaignaud sa femme	(1602)
Michel Regault	(1602)
Antoine Jourdain	(1617)
Nicolas Veldon	(1619)
Nicolas Droulan, laboureur	(1620)
Jeanne Chaigneau femme d'Antoine Joubert d'Angiré	(1620)
François Petiteau, marchand	(1621)
Jean Jevéau et Jacques Papelard	(1621)
Jean Gousse, meunier	(1622)
Jean et Nicolas Luneau	(1624)
Louis Babin, marchand	(1673)
Jacques Richard, marchand	(1677)
Michel Luneau, marchand tonnelier	(1673)
Simon Viault, laboureur à Nion	(1673)
Mathurin Joulon, laboureur à boeufs à Angiré	(1680)
Jacques Maurepas, Jean Brisset, laboureur	(1680)
Jean Charles Joseph Nicollet et David Pottard, laboureurs	(1680)

COURCON entre 1.700 et 1.790.

1) LES SEIGNEURS DE COURSON.

- 1717/1738 Michel Junquières, écuyer, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, contrôleur général honoraire de la grande chancellerie de France à Paris, acquisitions de domaines, en ce comté de Benon, pour 300.000 livres, de messires Nicolas et Paul de La Barre, chevaliers, seigneurs de la baronnie de La Motte-Fraigneau et de Marie de Bourgon.
(B 1895).
- 1720 Messire Charles Germain (ou Germanique) le Mastin chevalier, seigneur, baron de Nuillé, seigneur de la chatellenie de Ferrières et en partie de celle de Cramahé, Courson, La Motte-Fraigneau, St Cyr du Doret, St Jean de Liversay et autres. 30 juillet 1720.
(Charles Germain était l'arrière arrière petit fils de Claude le Mastin et de Jeanne de Barbezières).
- 1724 De Jonquières, contrôleur général de la grande chancellerie, sieur de Courson.
(B1598)
- 1732 "La paroisse de Courson dont est seigneur Mr De Jonquières, contient environ 430 communicants ... "
(Procès verbal de visite pastorale du 4 mai 1732. Evêché de La Rochelle).
- 1755/1790 "Jean Baptiste de Jonquières, écuyer, sieur de la Motte, lieutenant de robe longue de la capitainerie royale d' Hal té, demeurant à Villemètrie, faubourg de Senlis, et les héritiers de Michel de Junquières, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Senlis, héritiers d'Angélique Rose Oursel, veuve de Michel de Junquières, écuyer, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, contrôleur général honoraire de la grande chancellerie de France, darne des baronnies de Courson, La Motte-Fraigneau et Cramahé, et François de Villedon, écuyer, seigneur desdites baronnies et de Mortagne la jeune, y demeurant, paroisse de Salles ...
(B 1975)

- 1741/1746 Haut et puissant François du Pouget, chevalier, marquis de Nadaillac, seigneur des baronnies, des castellenies de Ferrières, Gouttraux, places, seigneur des parties des baronnies de Courson et castellenie de Cramahé, demeurant en son château de Ferrières. (1746).
(Registre de la baronnie de Courson, La Motte Fraigneau et chastellenies de Cramahé - A.D.L.R.).
- 1748 Mort de François du Pouget de Nadaillac (8 juin 1748).
- 1725/1750 François de Villedon, seigneur de Courson ...
(B 1939).
- 1748/1755 Nomination de Pierre Dufour, sergent et garde des baronnies de Courson par François de Villedon, chevalier, seigneur des baronnies de Courson, la Mothe-Fraigneau, châteltenie de Cramahé et de Mortagne la jeune, chevalier de St Louis.
(B 1950).
- 1753/1770 Déclaration et nouvelles confrontations des domaines et héritages tant francs que roturiers que possède Charles Métayer, serrurier à Angiré, paroisse de Courson, qu'il rend à messire François de Villedon, chevalier de St Louis, seigneur pour les cinq sixièmes parties des baronnies de la Motte-Fraigneau et châteltenie de Cramahé et en entier de la baronnie de Courson et châteltenie de Mortagne la jeune et à dame Marie Anne Françoise Félicité le Mastin de Nuailié, veuve de messire François du Pouget, chevalier marquis de Nadaillac, seigneur de la baronnie de Nuailié et châteltenie de Ferrières, dame pour un sixième partie desdites baronnies.
(B 1974).
- 1765 Nomination de La Boucherie de Varaise pour la confection du papier terrier de la baronnie de Courson, La Mothe- Fraigneau et Cramahé, à la requête de Marie Anne Françoise Félicité le Mastin de Nuailié, veuve de François du Pouget, chevalier, marquis de Nadaillac, baron de St Pardoux et de Nuailié ...
(B 1803 et B 1968).
- 1774 Marie Anne Françoise Félicité le Mastin de Nuailié, veuve de François du Pouget, marquis de Nadaillac, baron de St Pardou, dame des baronnies de Nuailié, Courson, La Mothe Fragnau, et des châteltenies, terres et seigneuries de Ferrières, Cramahé, St Jean de Liversay, St Cyr du Doret, Fief Fichon, Ardigné et autres lieux.
(B 1757).

1780. Le 15 septembre: Marie Anne Félicité le Mastin de Nuailé, veuve de messire François du Pouget, chevalier, seigneur, marquis de Nadaillac, baron de St Pardou et autres lieux, dame des baronnies de Courson, la Mothe-Fraigneau, châellenie de Ferrières, Grand Fichon et autres lieux, demeurant en son château, paroisse de Ferrières, rend par Jean Baptiste Boisseau, notaire de la seigneurie de Benon, son procureur, à l'abbé de la Grâce-Dieu, devant Charles le Gendre, avocat en parlement et siège présidial de la ville de La Rochelle, sénéchal, juge ordinaire de la châellenie, terre et seigneurie, à l'abbaye royale de la Grâce-Dieu, hommage pour le Grand Fichon tenu à l'hommage de l'abbaye de la Grâce-Dieu, au devoir d'un simple baiser et une livre cinq sols à mutation de seigneur et vassal.
(Cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Dieu - B.M.L.R.).
1782. "A la mémoire éternelle de Marie Anne Françoise Félicité le MASTIN, baronne de Nuailé, Courson, la Motte Fraigneau, Dame de Ferrières, Cramahé, Ardigné et autres lieux, veuve de François du Pouget, marquis de Nadaillac, baron de St Pardoux, Sgr de St Simphorien et de la Gorce. Elle mourut à Paris le 19 août 1782 à l'âge de 57 ans. Ses cendres précieuses furent réunies dans cette église à celles de ses pères le 28 août 1782".
(Inscriptions dalle du cimetière de Ferrières).
- 1789 Alexandre-Roger-François du Pouget, marquis de Nadaillac, capitaine au régiment Royal-Champagne infanterie avec rang de major, chevalier de St Louis est seigneur de Courson.

2) LA TERRE ET SEIGNEURIE DE CRESSE

- 1720 25 mai
Ferme par Nicolas Lequeux, sous prieur en l'absence de Gabriel de Montaudon, prieur , à François Guesdon, chirurgien, demeurant au Grand Fichon, moyennant 280 livres, 8 boisseaux de froment, des menus suffrages...
- 1772 19 décembre :
Ferme à Auger, moyennant 422 livres par Gillet, prieur, et François Perrot, procureur.
- 1779 Dom Louis Gillet, prieur, fait une déclaration, avec Jean Baptiste Huet, son sous-prieur, dom Jean Sabouroux et dom Jean Baptiste Jousselin, religieux, à madame Marie Anne Françoise Félicité le Mastin de Nuaillé, veuve de monsieur François du Pouget, marquis de Nadaillac, darne des baronnies de Nuaillé, Courson, la Motte-Fraigneau, châellenie de Cramahé et autres lieux, de 142 journaux, 32 carreaux, plus 3 journaux 45 carreaux de pré, plus 9 journaux 8 carreaux, plus 3 journaux 44 carreaux, plus 72 carreaux, plus 13 carreaux, plus 98 carreaux, plus marais mouillé 113 journaux 13 carreaux.
- 1783 Le prince de Tarente, seigneur de Benon, voulut aussi s'emparer du marais mouillé de Cressé, puis après lui Bertin, mais une sentence du présidial de La Rochelle du 3 décembre 1783 donna raison aux abbés, possesseurs et propriétaires depuis temps immémorial.
Il y eut aussi des difficultés avec Bertin, comte de Benon, au sujet du desséchement que Bertin faisait du marais de Boëre, et à l'occasion duquel il aurait anticipé sur le marais mouillé de Cressé.
(Cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Dieu).

3) LES FONTENELLES

1700/1701. François Denfer, sieur des Ollières (?), demeurant à Courson.
(B. 1894).

1726/1727. Pierre d'Enfer, sieur des Fontenelles y demeurant.
(B. 1899).

1738/1744. Pierre Denfert, sieur des Fontenelles.
(B. 1960).

1743/1745. Pierre d'Enfert, sieur des Fontenelles, marchand, et Jeanne Brunet, son épouse, aux Fontenelles, paroisse de Courson
(B. 1948).

1744/1749. Pierre d'Enfert, marchand aux Fontenelles, fabricant de l'église de Courtion (?), paroisse de Courson...
(B. 1908).

4) AUTRES PERSONNALITES NOTABLES DE COURSON

1700/1701. Dame Renée Cougnet, paroisse de Courson, seigneur des Varennes
(B. 1894).

1717/1738. Simon Billaud, seigneur d'Ardenne (Ardigné ?), conseiller du roi, juge et magistrat au présidial de La Rochelle.
(B. 1895).

1738/1740. Simon Billaud d'Ardenne, conseiller au présidial de La Rochelle.
(B. 1905).

1743/1745. Nicolas Texier, avocat en parlement, assesseur de ce siège, seigneur du fief de la Touche à Courson.
(B. 1948).

1744. Nicolas Texier, seigneur de la Tousche et de Rozeau Bellion, juge assesseur du comté de Benon, demeurant à Courson.
(B. 1727).

5) LE PRIEURE DE COURSON.

1712/1715 Nicolas Trousseau, prêtre, grand archidiacre de la Rochelle, docteur en sorbonne, prieur de N.D. de Courson...
(B. 1935).

1721/1722 Pierre Redon, prieur de Courson ...
(B. 1937).

1730 Supplique de messire de Gennes, grand archidiacre de la cathédrale de La Rochelle et prieur de Courson, pour avoir délivrance de 2 arpents de bois taillis dans la coupe du canton de Champ Chalon.
(B. 1689).

1732 Pierre Redon, prieur de Courson ...
(B. 1944).

6) LES MARAIS ET LES BOIS.

1777 (22 août): "La commune de Courson et Nyon, son annexe, avaient aussi formé une opposition à fin de charge au décret poursuivi par Mr de Bertin. Il paraît, si l'on s'en rapporte à un document produit devant la cour par cette commune, qu'elle concluait à ce que ses habitants fussent maintenus et gardés dans le droit d'usage et de pacage qui leur appartenait et dont ils étaient en possession depuis un temps immémorial dans la forêt du comté de Benon, hors des défends d'icelle, et dans le marais mou de Boëre ou Leroi, dépendant dudit comté de Benon, en payant par lesdits habitants la redevance de 2 deniers, vu qu'ils auraient cessé depuis longtemps de payer la redevance de 10 sols. Les conclusions de Mr de Bertin tendaient à ce qu'il fut donné acte aux habitants de Courson du consentement qu'il avait donné par les requêtes des 14 décembre 1768 et 23 avril 1769, à ce que lesdits habitants fussent autorisés à prendre dans la pleine forêt de Benon bois à leur usage, excepté chêne, frêne et fayan vert sur pied, avec leur pâturage pour leurs bêtes, et ce, conformément au règlement de la maîtrise de Benon et autres faits pour les usages de ladite forêt ... "
(Procès Du Cayla).

1782 (16 octobre) : Acte d'inféodation par Henri Léonard Jean Baptiste de Bertin, ministre d'état, comte et baron de Bourdeilles, comme comte de Benon, à Jean de Bertin, conseiller du roi, maître des comptes, et Léonard Alexis de Bertin, son fils, chevalier, conseiller du roi, président de la chambre des comptes, de di vers territoires compris dans le comté de Benon , et notamment les marais Le Roi, de Boëre, de La Grève, des Patilles au Port Bertrand, et les censives de St Jean de Liversay, St Cyr, de Courson et Nion son annexe, de St Martin de Villeneuve, de Riou, annexe du Gué d'Al1eré, de Nuailé, de St Sauveur de Nuailé.

(Catalogue général des manuscrits, VIII, B.M.L.R.).

1791 (15 avril) : Mr le comte de Bertin fit une donation à Mr Alexis de Bertin, son neveu, il lui donna en autre :

"L'universalité de ce qu'il possédait tant de rentes et redevances en grains et en argent qu'en nature et héritage dans le marais appelé de Boëre et de la Grève, tant dans les parties desséchées dudit marais que dans celles qui ne le sont pas, ledit marais, formant des parties contigües et joignant le marais Leroi ci-dessus. Les confrontations de ces marais, établies dans l'acte, comprennent tout ce qui est entre le passage de La Grève, la rivière du Mignon, la Vieille Sèvre, le canal de Chalogne, la levée de la Macaudière, le Doret, les terres de la Repentie, de St Cyr, de Cressé, de la Bardonnaire, les terres d'Angiré et la Nevoyre d'Aunis."

(Procès Du Cayla).

7) FAITS DIVERS A COURSON.

1721/1722 Procès verbal de la levée du corps de Nicolas Voillant assassiné dans le Bouchaud-Janneau, marais de Boëre. Le rapport du maître chirurgien constate que le corps portait de nombreuses plaies faites avec du gros plomb, à coups de fusil tiré de fort près, et d'autres plaies et la chemise est criblée de grains de plombs ...

1734/1739 Pierre Moussaud, marchand à Courson, contre Elisabeth Suire et Pierre Moussaud, voiturier, qui vinrent chez lui avec une fourche de fer et en essayant de briser les fenêtres à coup de pierres, le menaçant de mort, prétendant qu'il avait tué une chèvre; le lendemain comme il se rendait à la messe, Pierre Moussaud et sa femme jetèrent sur lui un chaudron plein d'eau bouillante, ce qui l'obligea à rentrer chez lui, et se mettre au lit, ayant une cuisse et une jambe dangereusement échaudées. Moussaud et sa femme sont condamnés à payer 30 livres d'aliments et médicaments envers ledit Pierre Moussaud.

8) QUELQUES METIERS AU 18 EME SIECLE

Plusieurs marchands	Girard, Guibourdeau, Varillon, Fonteneau, Thomas.
Des fariniers	Roberteau, Varillon.
Des journaliers	Venant, Brillouet.
Des laboureurs	Tessier, Bonnet, Couillet.
Un maître de poste	Moussaud.
Un maître en chirurgie	Jobert.
et bien d'autres ...	

L'EGLISE DE COURCON AVANT LA REVOLUTION.

L'EGLISE.

"N'imaginons pas l'église fortifiée de Courçon au moyen-âge telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui. Nous devons cette profusion de créneaux à un maire de la commune. Seule l'échauguette (1) située au-dessus du portail de la façade présente une preuve d'authenticité".

Extrait de l'ouvrage intitulé "Les églises fortifiées du pays d'Aunis" (Br 446-B BMLR), de Jean Claude Bonnin.

"C'est sans doute au cours de la guerre de cent ans que l'église fut amenée à jouer un rôle militaire qui entraîna la création d'une salle haute sur la nef. Les murs furent considérablement haussés au-dessus du niveau primitif, niveau dont témoignent des rangées de modillons (2), surtout au sud. L'épaisseur de la façade fut portée à plus de 2 mètres et la porte fut protégée par un double mâchicoulis (3) sur arceaux.

Une inscription visible sur le contrefort nord-est du chœur nous apprend que ce pilier fut fait en 1681 par les entrepreneurs Bourdolle et Tricaux. Sur le contrefort suivant sont sculptées des armoiries.

Sur le mur sud du chœur une toile du 16ème siècle, figurant la sainte famille d'après Raphaël, est attribuée à Jules Romain. Ce tableau aurait été donné par le duc de la Rochefoucauld.

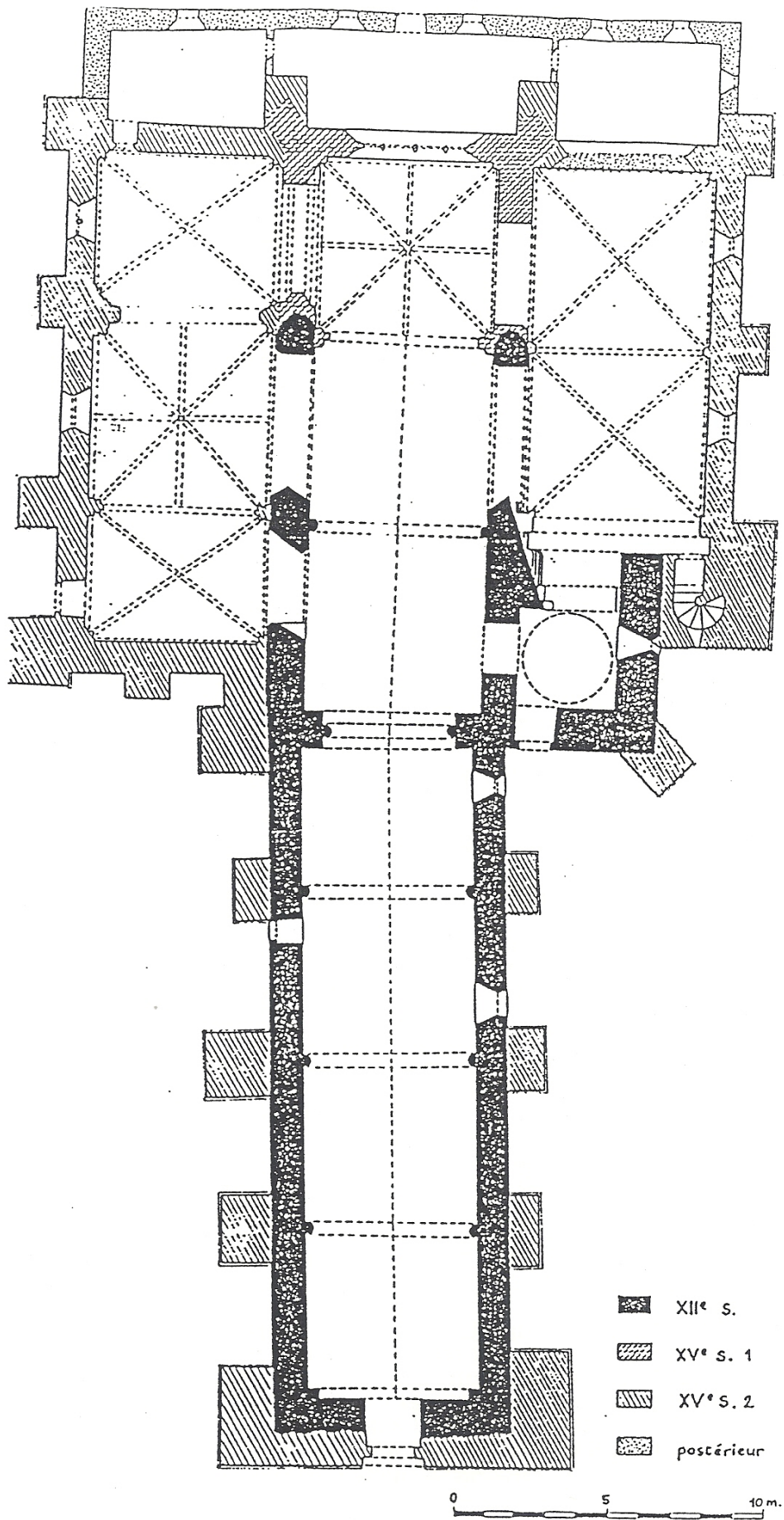
Voir le plan de l'église aux différentes époques". (page suivante).

Extraits de l'ouvrage de monsieur Y. Blomme "Les églises d'Aunis" aux éditions Bourdessoles qui paraîtra fin 1993. Nous remercions vivement l'auteur qui a spontanément fourni ces renseignements à partir de l'ouvrage même.

(1) Echauguette : guérite de guet placée en surplomb sur une muraille fortifiée.

(2) Modillons : ornement saillant répété de proche en proche sous une corniche.

(3) Mâchicoulis : balcon au sommet d'une muraille, percé d'ouvertures à sa partie inférieure pour observer l'ennemi ou laisser tomber sur lui des projectiles.



COURCON d'AUNIS - Plan de l'église.

LES VISITES PASTORALES.

Lorsque l'évêque se rendait dans une paroisse, il dressait un procès-verbal de visite, véritable état des lieux de l'église et de ses proximités.

Nous avons eu connaissance de l'existence de 25 documents relatifs à ces visites pastorales. Les 20 premiers compte-rendus existent actuellement sous forme de microfilms conservés à la Bibliothèque Municipale de La Rochelle. Malheureusement seuls quelques paléographes avisés peuvent tirer parti de ces documents. Nous avons pensé à eux en leur fournissant les références suivantes :

Cote Mi 135. 1ère partie: P.230,231,232 Courçon et Nion en 1635 - P.319 Courçon en 1640 - P.355,356 en 1643 - P.390 en 1644 - P.409,410 en 1645 - P.430,431 en 1656 et 1658 - P. 450, 451 en 1646 - P. 462 en 1647 - P. 485, 486 en 1648 P.498, 499 Courçon et Nion en 1649 - P.526 Courçon en 1651 - P.544 en 1652 - P.565 en 1655 - P.573 en 1657.

2ème partie: P.34, 34 bis, 35 Courçon en 1629 - P.46 en 1630 - P.71 Bis en 1642 - P.88a en 1635 - P.110 n° 23 en 1650.

Grâce à l'abbé Bichon, archiviste de l'évêché de La Rochelle, les 5 autres comptes-rendus, qui sont d'ailleurs les plus récents, ont pu livrer leurs secrets.

Extraits de visites effectuées par l'évêque de La Rochelle

Le 12.04.1663, visite d'Henry de Laval.

"... Plusieurs prétendent avoir droit de sépulture dans l'église, la plus grande partie du pavé étant rompue. Nous avons enjoint de faire réparer le pavé des sépultures"

Le 08.12.1694, visite de Charles Madeleine de la Frezelière.

"... Aurions aussi demandé s'il n'y avait pas de maistre d'école, mais y avoir deux filles qui auraient soin d'enseigner les enfants".

Le 16.05.1699, visite de Charles Madeleine de la Frezelière.

"... Avons examiné la sage-femme qui nous a paru suffisamment instruite ... L'annexe de Nion que nous avons trouvée très pauvre, comporte une chasuble, aube et amict avec missel, il n'y a point de calice ny patène. Quand on y vient dire la messe, on en apporte un de Courçon".

Le 20.05.1707, visite de Etienne.

" ... Il y a environ 350 communicants et point de huguenots".

Le 04.05.1732, visite de Auguste Roch.

"... Le cimetière qui est contigu à l'église, est entouré de murs, il y a quelques brèches que nous avons ordonné de réparer, comme aussi de mettre des grilles aux entrées de manière que les bestiaux n'y puissent entrer. L'église est grande, voûtée, bien pavée. Nous avons ordonné de réparer la façade au-dessus de la grande porte qui menace ruines. Il n'y a ni maître, ni maîtresse d'école. Il y a 2 sages femmes".

HISTOIRE DE COURÇON et ses environs			
- 5000	Début Néolithique	Vers - 3500	Les habitants édifient des tumulus (entassement de pierres placées en : ordre) pour recouvrir leurs tombes collectives. (situation : sud de Courçon): Un camp retranché est construit sur "la commune de Courçon".
- 2000	Fin Néolithique		
Histoire			
'- 52	Conquête Romaine		
481	Clovis		
800	Charlemagne	817	Les Normands sont sur la Sèvre, et dans la région
987	Hugues Capet	990	Guillaume Fier à bras, duc d'Aquitaine et Comte du Poitou, donne l'église de Courçon à St Jean d'Angély. On trouve dans ce texte de donation la première trace écrite de Courçon sous le nom de « Arsonia ».
1081	Philippe 1er	1092 1096 1135	Dans un texte de donation on retrouve Courçon sous le nom de « Arsonio ». Guillaume VIII (ou IX ?) fait construire le château fort de Benon. Guillaume X, duc d'Aquitaine, fait construire l'abbaye de la Grâce-Dieu dans la forêt d'Argençon (Benon).
1181	Philippe Auguste	1199 1200	Aliénor d'Aquitaine cède Courçon à la famille de Mauléon. Savary de Mauléon est comte de Benon. De 1200 à 1300, environ, le nom de Courçon se retrouve écrit avec les prononciations et orthographe suivantes : - Corsaum - Corceon - Corçaon (Corçaonium) - Corsaon - Courson (dans un acte de donation de 1297)
1250	St Louis	1300	A partir de 1300, environ, Courçon est écrit soit Corso, soit Courson
1300	Philippe Le Bel	1301	Origine des droits des habitants de Courçon sur le marais Leroy.

- PRINCIPAUX EVENEMENTS DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE -

HISTOIRE DE COURÇON et ses environs			
1337	Début de la guerre de 100 ans	1346 1372	Le comte de Derby, à la tête d'une troupe d'Anglais et de Gascons s'empare du château de Benon. Duguesclin assiège et prend Benon. Les environs sont bien sûr impliqués.
1381	Charles VI	1375 1381 1388 1400	Erection de Benon en comté, baronnies de Nuaille, Mauzé, Surgères et Poléon. Première trace d'un seigneur de Courçon. Sous la menace Anglaise, les Marandais se réfugient dans la forêt de Benon. A partir de 1400, environ, on retrouve Courçon écrit : Courson.
1453	Fin de la guerre de 100 ans	1468	Sentence reconnaissant aux gens de Courçon usage et pâturage en forêt de Benon et le marais Leroy.
1481	Louis XII	1478	Nion relève de la seigneurie de la Tour du Tricon près de Châtellerault.
1515	François 1 ^{er}		
1562	Début des guerres de religion	1565 1575	Charles IX dîne à Benon avant d'aller coucher à Mauzé. Prise du château de Benon par Bruière pendant les guerres de religion.
1572	St Barthélémy	1593	Incendie du château de Benon
1598	Edit de Nantes		
1610	Mort de Henri IV	1610 1620	La famille de Barbezières possède la Motte-Fraigneau. La famille Macaud possède la seigneurie d'Ardigné.
1681	Louis XIV	1680 1720 1724 1741 1750 1774	La famille Denfer possède la seigneurie d'Ardigné. A partir des années 1720 sur les registres de baptêmes et mariages de Courçon on trouve écrit « Courçon » et non plus « Courson » La seigneurie de Courçon appartient à la famille de Jonquières. François de Pouget, marquis de Nadaillac, demeurant en son château de Ferrières, est seigneur des baronnies de Courçon. La seigneurie de Courçon appartient à François de Villedon. Madame Le Mastin, veuve de du Pouget de Nadaillac, est dame des baronnies de Nuaille, Courçon, la Motte-Fraigneau, et des châtellenies de Ferrières, Cramahé, St Jean de Liversay, St Cyr du Doret, Fief Fichon, Ardigné.
1781	Louis XVI	1782 1789	Mort de madame Le Mastin (plaque funéraire dans le cimetière de Ferrières) Alexandre Roger François du Pouget, marquis de Nadaillac, est seigneur de Courçon.

2 EME PARTIE.
(EPOQUE DE 1789 A NOS JOURS)

ADDUCTION D'EAU POTABLE.

- 1935 Elaboration d'un projet d'adduction d'eau dont le devis est chiffré à 675.000 francs.
- 1937 Depuis l'établissement du projet d'adduction d'eau les prix des fournitures et travaux ont subi des augmentations par suite de l'application des lois sociales et fiscales. Cette augmentation peut être estimée à 30 %. En conséquence le montant du devis est majoré de 202.000 francs et porté à 877.000 francs.
- 1939 Creusement du puits d'adduction d'eau au lieu dit Fief de Rabier.
- 1949 Adjudication des travaux d'adduction d'eau.
- 1950 Travaux dans le bourg. Pour faciliter ces travaux 2 rues sont mises en sens unique.
- 1951 Fin des travaux.

CIMETIERE.

- 1808 Par décision municipale le cimetière si tué au centre du bourg près de l'église ne doit plus servir aux inhumations.
- 1816 Acquisition d'un terrain pour servir de cimetière aux communes de COURCON et de ST MARTIN DE VILLENEUVE (*La Grève*) en remplacement de celui qui existe au centre du bourg.
- 1824 Les marchands forains doivent dorénavant étaler leurs marchandises sur l'emplacement touchant la halle, qui il y a plus de 5 ans servait de cimetière à la commune.
- 1825 Le cimetière a une superficie de 25 ares 65.
- 1851 Agrandissement du cimetière. Sa superficie totale est de 37 ares.
- 1907 La commune de ST MARTIN DE VILLENEUVE décide de ne plus utiliser le cimetière de COURCON et d'avoir un cimetière sur son territoire.
Monsieur Julien BONNEAU, maire, cède gratuitement à la commune un terrain de 22 ares 75, contigu et situé à l'est du cimetière pour agrandir ce dernier.

ECOLES ET ENSEIGNEMENT

- 1816 Le sieur ECHILLET, instituteur primaire choisi par le comité d'instruction, est autorisé à exercer sa fonction à COURCON.
- 1833 En application de la loi du 28 juin 1833 déclarant l'obligation pour chaque commune d'avoir une école primaire (ou de se réunir à plusieurs pour en partager les frais) la commune de COURCON décide d'entretenir par elle-même une école primaire. ST CYR DU DORET se joint à elle.
- 1834 Location d'une maison d'école rue Chauveau
Inscription au secrétariat de la mairie des enfants dont les parents ne peuvent pas acquitter le paiement d'une rétribution mensuelle et demandent l'instruction primaire gratuite.
- 1844 La commune de ST CYR DU DORET demande sa disjonction de celle de COURCON pour les dépenses de l'instruction primaire.
- 1846 Construction de la maison d'école des garçons à l'angle des routes de Benon et Ferrières.
- 1872 Le budget municipal de l'instruction primaire est composé comme suit :
- Ecole des garçons
- Traitement de l'instituteur.
 - Rétribution scolaire.
 - Elèves admis gratuitement.
- Ecole des filles
- Traitement de l'institutrice.
 - Traitement de l'institutrice adjointe.
 - Indemnité de logement de l'adjointe.
 - Loyer de la maison d'école.
 - Rétribution scolaire.
 - Elèves admis gratuitement
- 1878 De 1878 à 1881, location dans la grande rue d'une maison d'école pour les filles.
- 1881 Construction de l'école des filles. (*perception actuelle*) En attendant la fin des travaux 80 écolières sont entassées dans 2 classes provisoires mal éclairées et mal aérées.

- 1906 Lettre de l'inspecteur d'académie concernant l'école des garçons :
- La maison d'habitation convient au logement des maîtres, mais la partie réservée aux élèves laisse beaucoup à désirer. Alors que l'école comprend 2 maîtres il n'existe qu'une seule salle de classe et les 2 maîtres se gênent mutuellement dans leur travail scolaire. L'école est fréquentée par 67 élèves. La classe unique d'une surface de 77 mètres carrés ne peut contenir que 30 tables à deux places recevant 60 élèves de sorte que plusieurs enfants doivent s'asseoir sur les marches des bureaux des maîtres. La salle de classe est un véritable hangar fermé, adossé à la maison d'habitation. Elle ne possède pas de plafond supérieur et la charpente de la toiture n'est point cachée. Il existe un préau couvert de 18 mètres carrés seulement.
- Le lecteur peut effectuer le calcul suivant: 18 m² divisé par 67 élèves = 0,27 m² par élève*
- = un carré de 52 cm sur 52 cm.*
- 1906 Etablissement des plans et devis pour la construction de 2 salles de classe et d'un préau à l'école des garçons.
- 1909 Construction des salles de classe et du préau.
- 1923 La bibliothèque communale occupe une salle de l'école des filles.
- 1925 Installation de lampes électriques au logement de l'instituteur et de l'institutrice.
- 1933 Etablissement d'une cantine scolaire dans un local de l'école des filles.
- 1949 Création d'une classe enfantine pour les enfants de moins de 5 ans.
- 1952 L'effectif de la classe enfantine est de 61 élèves.
- 1959 Acquisition du terrain destiné à la construction du groupe scolaire.
- 1961 Travaux en cours pour la construction du groupe scolaire. Ouverture en septembre de la première classe de 6ème dans l'ex salle de justice de paix, près de la mairie.
- 1962 Ouverture en septembre de la première classe de 5ème.
Ouverture du groupe scolaire.

EGLISE ET CULTE

- 1811 Rattachement de la paroisse de ST CYR DU DORET à celle de COURCON.
- 1825 Répartition entre les communes de Courçon, St Martin de Villeneuve (La Grève) et St Cyr du Doret du coût des travaux de réparation à l'église et au presbytère de Courçon.
- 1839 Deux cloches de l'église sont cassées. Une refonte est nécessaire.
- 1841 Travaux de réparation à l'église dont la toiture est sur le point de tomber.
- 1843 Travaux de réfection du presbytère.
- 1856 L'horloge de l'église est complètement usée.
- 1857 St Cyr du Doret est autorisé à s'ériger en succursale de la paroisse de Courçon.
- 1862 L'ancienne horloge est remplacée par une horloge Degourdin de Paris sonnant les heures et les demies.
- 1864 La voûte de l'église menace ruine.
Condamnation de partie de la nef entre la porte principale d'entrée jusqu'aux voûtes latérales.
- 1867 La voûte de l'église est abattue puis reconstruite dans la moitié de sa longueur.
Nota : Voir en couverture le dessin fait en 1864 montrant une coupe de l'église, avant travaux. Ce dessin est visé par le maire de Courçon. Le cachet de la mairie est orné de l'aigle impérial.
- 1878 La commune de St Martin de Villeneuve est autorisée à ériger une église sur son territoire. Ce qui permettra sa disjonction de Courçon.

- 1902 Rapport de l'architecte sur le mauvais état de l'église
- De nombreuses parties de la toiture sont dans un état alarmant en ce sens que la couverture établie sur perches et roseaux, comme cela se pratiquait autrefois, n'est plus en état de supporter le poids d'un homme. De nombreuses perches sont rompues ou vermoulues, les roseaux sont pourris par les gouttières
- Les travaux à effectuer comprendront
- La démolition des couvertures en tuiles et leur remplacement par de l'ardoise.
- La consolidation de certaines parties de mur, la reconstruction d'un contrefort de la façade nord, la réparation de tous les bas de mur.
- L'établissement de chéneaux pour recueillir les eaux de pluie.
- L'établissement de parapets pour les parties couvertes en terrasses.
- Nota: La photo de la gare de Courçon, prise à l'époque du chemin de fer (voir reproduction à la page 58), comporte en son arrière plan une vue de l'église et son aspect extérieur avant les travaux de 1903-1904. On peut y remarquer la façade ouest de l'église qui à l'origine était réellement fortifiée
- 1903 Janvier 1903 : adjudication des travaux de réparation.
- 1904 Rapport de l'architecte :
- Les travaux réalisés ont donné lieu à des imprévus.
- On peut considérer cet édifice comme une relique du XIIème et du XIVème siècle
- 1905 Approbation du décompte définitif du coût des travaux effectués à l'église
- 1925 Réparation de l'horloge du clocher.

ELECTRICITE

1922 Création d'un syndicat de communes, dont COURCON, destiné à assurer la création d'un réseau rural de distribution d'énergie électrique.

1924 Installation du réseau d'éclairage électrique

1925 Installation de 3 lampes électriques

- au presbytère.
- au logement de l'instituteur.
- au logement de l'institutrice.

Installation de 2 lampes à contre poids :

- au logement de l'instituteur adjoint
- au logement de l'institutrice adjointe

FOIRE AUX BESTIAUX

- 1826 Le terrain du sieur PELLET, situé à la sortie est du bourg, sert de champ de foire aux bestiaux.
- 1837 Acquisition de terrains situés à la sortie est du bourg pour servir à l'établissement d'un champ de foire aux bestiaux.
- 1843 Agrandissement du champ de foire.
- 1859 Le jour de foire est désormais fixé au 1er jeudi de chaque mois.
- 1892 La commune dispose sur la petite place du champ de foire, à l'intersection des chemins de La Grève et de la Laigne, d'un emplacement qui servira pour installer un pont à bascule
- 1905 Diminution de l'importance des foires.
- 1939 Location d'un terrain près du champ de foire pour servir de terrain de sport et permettre le stationnement des autos les jours de foire.
- 1952 Plantation d'acacias sur le pourtour du champ de foire.
- 1955 Les foires qui se tenaient le 4ème jeudi de chaque mois sont devenues insignifiantes. Elles se tiendront à l'avenir le 4ème lundi de chaque mois à partir du mois d'octobre.

FORET DE BENON

- 1834 La comtesse DU CAYLA, propriétaire du château de BENON, de terres et de marais, veut interrompre les droits d'usage de la commune de COURCON dans la forêt de BENON.
- Les titres de la commune octroyant ces droits remontent à 1301, le dernier étant du 22.08.1777.
- Le conseil municipal demande au conseil de préfecture l'autorisation de poursuivre en justice madame DU CAYLA et les autres propriétaires de la forêt de BENON pour leur faire reconnaître les droits d'usage.
- 1836 Un procès verbal est dressé par le garde général des forêts du département. Ce procès verbal indique que pour 1836 les chevaux seulement seront admis au pacage dans les Combes dépendant de la forêt de BENON appartenant à madame la comtesse DU CAYLA.
- De tout temps les habitants de Courçon ont joui du droit de conduire au pâturage leurs chevaux et bêtes à cornes dans tous les contours de la forêt.
- La commune fait opposition à l'exécution du procès verbal.
- 1839 La commune de COURCON et d'autres environnantes doivent plaider pour le maintien de leurs droits d'usage dans la forêt et faire suivre l'affaire devant les tribunaux.
- 1860 La commune accepterait à titre de transaction la perte de ses droits sur toute la portion de forêt dont elle a l'usage moyennant le cantonnement (la propriété) du quart de cette portion.
- 1869 La princesse DE CRAON, fille de la comtesse DU CAYLA, a l'intention d'intenter une action judiciaire pour obtenir des communes l'exhibition des titres en vertu desquels elles peuvent prétendre à un cantonnement.
- La commission syndicale des communes usagères de la forêt de BENON a pour but de soutenir le procès contre madame DE CRAON
- 1900 Les nouveaux propriétaires de la forêt de BENON et la commission syndicale des communes usagères sont réunis. Le principe du cantonnement est accepté.
- 1906 En contrepartie de l'extinction de ses droits d'usage la commune de COURCON devient propriétaire de :
- 70 hectares de forêt dans le canton du Breuil Dufaut. .
 - 5 hectares 73 de forêt dans le canton des Combes.

FOUR BANAL

- 1840 La commune fait l'acquisition d'un four banal adossé au midi de la place publique et situé presque en son milieu
- 1844 Le four banal que la commune a acheté est sur le point de tomber en ruine
Four Banal : Four appartenant au seigneur avec droit de banalité. Le droit de banalité est un droit féodal obligeant les habitants à utiliser un four ou un moulin seigneurial et à payer une redevance.

FRAIRIES

- 1838 Les 2 frairies de COURCON se tiennent les dimanches qui précèdent les **23** juin et 28 septembre.
Celles de juin sont établies depuis 1820.
Celles de septembre sont établies depuis 1831.

GARDE NATIONALE

- 1831 Les communes de COURCON, ST MARTIN DE VILLENEUVE (*La Grève*), CRAM CHABAN, LA LAIGNE et BENON seront regroupées pour que les 8 compagnies de la garde nationale forment le bataillon cantonal qui sera réuni au chef lieu de canton
- 1833 Le conseil d'administration propose un état des dépenses du premier bataillon cantonal de la garde nationale de COURCON.
- 1852 Un arrêté du Préfet fixe les sommes dûes par la commune de COURCON pour réparations et pertes des armes de la garde nationale

GENDARMERIE

- 1823 Une décision du ministre de la guerre autorise l'établissement à COURCON d'une brigade de Gendarmerie à pied composée d'un brigadier et de 5 gendarmes.
Location de 2 maisons assez rapprochées pour servir de casernement à la brigade.
Une maison est si tuée sur la place publique en face des halles.
L'autre maison est située à 100 mètres environ sur la route de Marans à Mauzé.
L'emploi spécial de la brigade de Gendarmerie est de poursuivre les déserteurs réfugiés dans les marais. Une petite embarcation est mise à sa disposition
- 1826 Location d'une maison, appartenant au sieur Pellet et située à la sortie est du bourg, pour un nouveau casernement. Cette maison touche au nord le terrain du sieur Pellet qui sert de champ de foire.
- 1830 Par lettre du ministre de l'intérieur du 26 janvier la brigade de COURCON est supprimée.
- 1831 La brigade est rétablie.
Location de la maison déjà occupée en 1826
- 1843 Le sieur PELLET reprend sa maison.
Location d'une autre maison située grande rue, dont le propriétaire s'engage à faire placer au dessus de la porte d'entrée un drapeau tricolore en tôle peinte et un écriteau portant avec un écusson aux armes de France la légende "Gendarmerie Départementale".
- 1885 Changement de maison. Location d'une nouvelle caserne située dans la rue principale. Le bâtiment quand il aura été aménagé comprendra 12 chambres à feu et 7 pièces froides. Un puits donnant de l'eau potable est situé dans la cour. Deux chambres de sûreté seront construites.
Le propriétaire s'engage à faire placer au dessus de la porte d'entrée un drapeau en tôle peint aux couleurs nationales. Il s'engage à faire établir sur le fronton du portail en gros caractères peints à l'huile sur bois les mots "Gendarmerie Nationale".
- 1961 Le conseil municipal décide la construction d'une caserne de gendarmerie.
- 1964 Les nouveaux locaux sont terminés et occupés par la brigade.

HALLE

- 1824 Une halle existe à Courçon
- 1853 Le déplacement de la route n° 43 dans la traversée du bourg (route de Rochefort à Fontenay le Comte) comporte la démolition de la halle.
- 1854 Acquisition d'un terrain par la municipalité et transport de l'ancienne halle sur ce terrain.

SERVICE INCENDIE – AMBULANCE

- 1851 Mr FLEURIAU DE BELLEVUE fait don à la commune d'une pompe à incendie.
- 1880 Les sapeurs pompiers sont organisés en compagnie
- 1957 Le corps des sapeurs pompiers fait don à la commune d'une voiture automobile Renault Juvaquatre pour servir d'ambulance. En service jusqu'en 1961, elle sera remplacée par une ambulance Peugeot.

INONDATIONS

- 1920 Par suite de la prolongation de l'inondation du marais Leroy il n'est pas possible d'y mettre les animaux au pacage.
- 1936 Les personnes qui se sont portées au secours des habitants de la tête de Boère lors des inondations de janvier sont indemnisées de leurs frais de nourriture et de déplacement.

MAIRIE ET JUSTICE DE PAIX

- 1790 Le 24 janvier 1790 les habitants de la paroisse de COURCON se réunissent en assemblée générale, dans l'église, et procèdent à la formation de leur municipalité.
- Le 2 février 1790 la première délibération du conseil général de la municipalité se tient à l'hôtel de monsieur le maire, à défaut de maison commune.
- 1830 Location d'une maison commune et d'un prétoire de la justice de paix. Cette maison est située à l'angle des rues de Benon et de la Potence.
- 1841 Les locaux loués pour la mairie et la justice de paix sont achetés par la commune.
- 1892 Construction d'une mairie et d'une justice de paix.
Inauguration des bâtiments le 16 octobre 1892.
- 1893 Vente aux enchères de l'ancienne mairie et justice de paix.
- 1939 Le secrétariat de mairie est transféré du 1er étage au rez de chaussée.
- 1953 Achat d'une machine à écrire pour la mairie.
- 1959 La justice de paix est supprimée.
- 1960 Transformation de la salle de justice de paix en salle de réunion.

Nota : Le nom de tous les maires, de 1789 à nos jours, est indiqué dans le tableau chronologique des principaux événements.

MALADIES. - DESTRUCTION DES LOUPS.

- 1837 Traitement d'un cas de la maladie de la lèpre.
- 1880 Organisation dans le canton de COURCON de battues pour la destruction des loups.
- 1892 Le phylloxéra a provoqué dans la plus grande partie du canton une crise économique dont la période aigüe semble se terminer.
- 1933 Un cas de fièvre aphteuse est constaté dans la commune.

MARAIS COMMUNAUX

DE 1840 A 1896 : COMMENT LA COMMUNE DE COURÇON EST DEVENUE PROPRIETAIRE DE 33 HECTARES 33 ARES DANS LE MARAIS LEROY.

1840 La comtesse DU CAYLA, propriétaire du château de BENON, de terres et de marais, veut interrompre les droits d'usage de la commune de COURCON dans le marais Leroy. Ce marais est si tué entre La Grève, la rivière le Mignon, la digue des marais desséchés et les terres hautes.

Selon le conseil municipal les titres de la commune octroyant ces droits remontent à 1301, le dernier étant une sentence du parlement de Paris en date du 22.08.1777.

Le conseil municipal décide de poursuivre en justice madame DU CAYLA pour faire reconnaître ses droits d'usage

1841 Par exploit du 13.07.1841 la commune de COURCON assigne madame DU CAYLA en justice et soutient avoir la propriété et la possession d'usage à rouches et pâturage dans tous les marais Leroy si tués entre La Grève, la rivière le Mignon, la digue des marais desséchés et les terres hautes.

1853 Le 17.02.1853, après 12 ans de procès, un arrêt de la cour impériale de Poitiers signifie à la princesse Mme DE CRAON, fille et héritière de la comtesse DU CAYLA :

Que la commune de COURCON avait à l'exception de l'ancienne paroisse de Nion droit d'usage à rouches et pacages dans le marais Leroy.

Que COURCON jouira donc de ces droits pour l'avenir. Qu'il en a été injustement privé par l'opposition mal fondée de Mme DU CAYLA et de son héritière depuis le 13.07.1841.

Qu'une indemnité est dûe à la commune. Cette indemnité ne pouvant être fixée à moins de 6.200 francs par an, soit 74.400 francs pour 12 années.

Qu'il y a nécessité de recourir aux tribunaux pour obtenir cette indemnité.

1854 Le 02.05.1854, le pourvoi formé par les héritiers de la comtesse DU CAYLA contre l'arrêté du 17.02.1853 est rejeté.

1855 Le 02.05.1855, le tribunal civil de La Rochelle rend un jugement sur l'instance en dommages intérêts formés par la commune contre Mme DE CRAON.

Le conseil municipal fait appel de ce jugement.

1861 Le 18.12.1861, en vertu d'un jugement de la cour impériale de Poitiers, la commune de Courçon se trouve débitrice d'une somme de 19.446 francs dûe à Mme Craon au titre de frais et dommages intérêts.

1874 Un nouveau procès est intenté par Mme DE CRAON contre la commune.

Le 24.12.1874, un jugement rendu par le tribunal civil de la Rochelle condamne la commune :

A communiquer dans le mois de la signification, à peine de 5 francs par jour de retard, les pièces produites avant l'arrêt du 17.02.1853, notamment les titres de droits d'usage.

A rembourser les contributions payées depuis 1853 à l'état et aux sociétés de marais.

Le conseil municipal considérant :

Que les 2 arrêts rendus en 1848 et 1853 par la cour d'appel de Poitiers constitue le titre en vertu duquel la commune de COURCON jouit du marais Leroy.

Que les titres et actes antérieurs sont devenus inutiles

Que la demande de la communication de ces titres ne constitue qu'une chicane.

Décide de poursuivre ce jugement en appel

1876 Le 12.04.1876, un jugement rendu après enquête et expertise par le tribunal de La Rochelle décide :

- Que la commune a commis au préjudice de Mme DE CRAON des abus de jouissance.

. En exerçant des droits d'usage sans avoir jamais demandé la délivrance.

. En s'appropriant la totalité des récoltes du marais.

. En admettant au pacage tous les animaux appartenant aux usagers et aussi ceux appartenant à des habitants de l'ancienne paroisse de Nion.

- Que la commune est condamnée à payer des dommages et intérêts pour réparation des faits mentionnés et la somme de 5.600 francs pour dégradations des fossés.

Mme DE CRAON adresse au Préfet la lettre suivante

" J'ai l'honneur de vous déclarer que je suis propriétaire dans la commune de Saint Martin de Villeneuve (La Grève) d'un grand marais d'une contenance d'environ 254 hectares. Ce marais a été acheté en 1822 aux époux JUIN par la comtesse DE BASCHI CAYLA, ma mère. Ce marais a été acquis quitte et libre de toute servitude usagère ou autres. Cependant en 1853 la commune de COURCON est parvenue à l'aide de pièces qui ne lui appartenaient pas à simuler un droit à roseaux et à établir une confusion dans les territoires où se trouvaient en 1777 des terres marécageuses et stériles."

1877 Le 01. 08 .1877, arrêt de la cour d'appel de Poitiers. Cet arrêt fera l'objet d'un pourvoi en cassation de la part du conseil municipal.

1879 Le 05.02.1879, par exploit d'huissier de La Rochelle, Mme DE CRAON fait sommation à la commune:

- D'avoir à se conformer aux décisions du jugement du tribunal de La Rochelle du 12.04.1876 et de l'arrêt de la cour de Poitiers du 01.08.1877.
- De demander, à l'avenir, à Mme DE CRAON toutes délivrances avant d'envoyer les animaux au pacage dans le marais Leroy.

Le 12.02.1879, par exploit d'huissier, Mme DE CRAON présente à la commune une copie d'un acte déposé au greffe du tribunal civil de La Rochelle précisant le montant des dommages intérêts dûs par la commune de COURCON.

Cet acte indique :

- Que le marais sur lequel la commune a exercé ses droits d'usage depuis 1853 contient 213 hectares. Qu'une étendue de 30 hectares aurait fourni un pacage suffisant. Que par suite Mme DE CRAON aurait été privée des produits de son marais sur une étendue de 183 hectares, pour un revenu net de 128 francs 83 centimes par hectare, soit un préjudice pendant 22 années de 518.728 francs 58 centimes. Intérêts non compris.
- Que depuis 1874 jusqu'à ce jour la commune a de la même manière causé un préjudice pendant 4 années évalué à un revenu de 128.603 francs 12 centimes. Intérêts non compris.
- Que la commune a admis au pacage les bestiaux de l'ancienne paroisse de Nion.
- Que Mme DE CRAON réclame le paiement de dommages intérêts pour un montant total de 647.331 francs.

Nota: à titre de comparaison et pour situer l'importance de la somme, le devis total dressé la même année pour acheter le terrain et construire l'école des filles était de 35.000 francs.

Le conseil municipal considérant que la surface entière du marais était nécessaire pour satisfaire aux besoins des bestiaux, considérant au surplus que Mme DE CRAON a eu tant pour elle que pour ses fermiers participation à la jouissance du marais, demande le cantonnement du marais Leroy en prenant pour base non seulement les parties dont jouit la commune, mais encore toutes celles dont jouissent Mme DE CRAON et des tiers.

1880 Le 25.03.1880, par exploit d'huissier Mme DE CRAON formule des exigences relatives au mode et à l'étendue des droits d'usage de la commune.

Le conseil municipal demande l'autorisation administrative nécessaire pour former une action en justice contre Mme DE CRAON et pour faire ordonner le cantonnement du marais Leroy.

1883 Le 23.05.1883, le tribunal civil de La Rochelle rend un jugement.

- 1885 Le 05.08.1885, le tribunal de La Rochelle rend un jugement pour abus de jouissance de droits d'usage, en se référant à la délimitation de l'ancienne paroisse de COURCON faite par des experts. Selon le conseil municipal, l'avis de ces experts est contraire aux actes inscrits sur les registres des anciens curés de COURCON. Le tribunal aurait donc éliminé à tort les localités de Cressé et du Moulin de la Croix dans les bénéficiaires du droit d'usage.
- Le conseil municipal décide de faire appel.
- 1886 La commune de COURCON a toujours deux actions en instance auprès des tribunaux :
- l'une en dommages et intérêts pour abus de jouissance.
 - l'autre pour le cantonnement du marais.
- La mort de la princesse DE CRAON vient suspendre ces instances.
- 1887 Les appels de la commune, suite aux jugements du tribunal de La Rochelle pour abus de jouissance, sont fixés au 09.05.1887.
- Le 03.05.1887, le conseil municipal se désiste de ces appels. Il considère qu'il y a peu de chance de voir réformer les jugements en appel, et que la commune n'a pas à sa disposition les fonds nécessaires pour soutenir ces appels devant la cour.
- 1895 Le 10.11.1895, le nouveau propriétaire du marais Leroy, adresse la lettre suivante au maire de COURCON.
- " J'ai eu le plaisir de vous voir et de causer avec vous du meilleur moyen à prendre pour mettre fin à tous procès avec la commune de COURCON.
- Je serais disposé à abandonner tous les droits que j'ai contre la commune comme acquéreur du marais Leroy, notamment les dommages intérêts considérables pour lesquels il y a déjà des décisions de justice. J'abandonnerai aussi à la commune de COURCON en toute propriété 33 hectares et 33 ares à prendre dans la partie du marais Leroy qui touche la terrée GOT, et la commune supportera tous les frais relatifs à cette transaction.
- En retour la commune abandonnerait toutes les autres réclamations qu'elle pourrait avoir et il n'y aurait plus entre nous aucun procès.
- En vous confirmant notre conversation, je sais bien que j'abandonne des droits considérables, presque une fortune, mais j'aurai la paix et je ne me laisserai pas entraîner dans des procès sans fin."
- Le conseil municipal accueille favorablement la proposition.
- 1896 Le 02.02.1896, par un acte passé devant notaire, la commune de COURCON devient propriétaire de 33 hectares 33 ares.

MARCHE – PLACE DU MARCHE

- 1792 Par arrêté du 11 novembre, à l'avenir se tiendra tous les samedis de chaque semaine un marché avec minage.
- 1927 Le marché de produits de basse cour et de légumes créé l'an dernier est devenu important. A la demande des acheteurs et vendeurs il importe d'aménager en marché couvert l'immeuble communal situé en face de la place où a lieu ce marché.
- 1928 Adjudication des travaux du marché couvert.
- 1929 Ouverture du marché couvert.
Le marché couvert est réservé aux propriétaires vendant directement leurs produits. Les marchands forains doivent s'installer sur les places et trottoirs avoisinants.
Arrêté du tarif des droits de places pour le marché hebdomadaire du mercredi.
- 1948 Travaux de sablage et de cylindrage sur la place du marché. Remplacement des barres de clôture usagées ou manquantes.
- 1952 L'accès de la place du marché pour les véhicules automobiles est très difficile du fait que l'entourage de cette place ne comporte qu'une seule entrée.
L'aménagement de deux entrées nouvelles dans les angles sud est et nord ouest est décidé.
- 1960 Empierrement et goudronnage de la place du marché. Suppression de son entourage. Reprofilage des chaussées et des caniveaux de façon que la place soit accessible sur son pourtour. Aménagement de la place en parking à voitures.

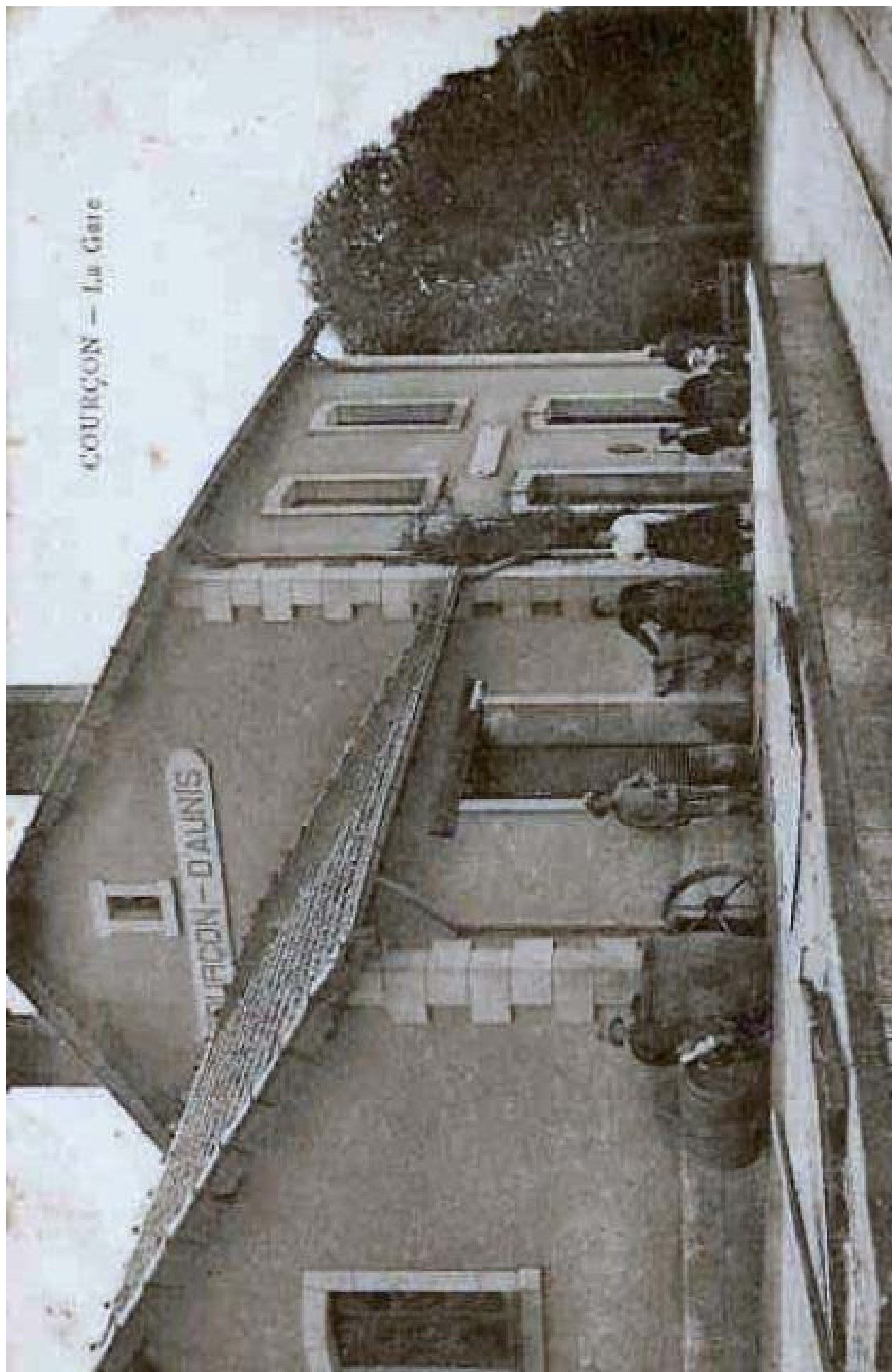
PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

- 1893 Fondation de la laiterie de Courçon. (*rue du stade*).
- 1907 Construction de la caseinerie par Michel Clémenceau. (*filis du Tigre*).
- 1911 Construction d'une usine pour fabriquer de la poudre de lait maigre.
- 1927 Construction de la minoterie.
- 1935 Constitution de la minoterie coopérative.

LE CHEMIN DE FER

- 1897 Début des travaux de construction de la ligne de chemin de fer de Ferrières d'Aunis à Epannes.
- 1899 Ouverture de la ligne Ferrières - Courçon - Angiré - La Grève - St Hilaire la Pallud - Arçais - St Georges de Rex - Epannes.
- 1900 Une subvention municipale est affectée à l'agrandissement du quai d'Angiré et à l'élargissement de l'avenue d'accès à la gare de Courçon.
- 1912 Heures de passage des trains à Courçon.
En direction de Epannes : 05h23 - 10H44 - 15H14 - 17H00.
En direction de Ferrières : 08H53 - 13H40 - 18H18 - 20H00.
- 1950 Fin de l'exploitation de la ligne.
- 1954 La gare de Courçon est vendue aux enchères.

COURÇON — La Gare



PERCEPTION

- 1951 Un immeuble contigu à celui de la Poste est acheté par la commune pour installer les services de Perception et loger le Percepteur.
- 1978 Avant projet des aménagements à réaliser à l'ancienne école des filles pour installer la Perception.
- 1979 Approbation des appels d'offres pour les travaux d'aménagement de la Perception

POPULATION – LIEUX DITS - MOULINS

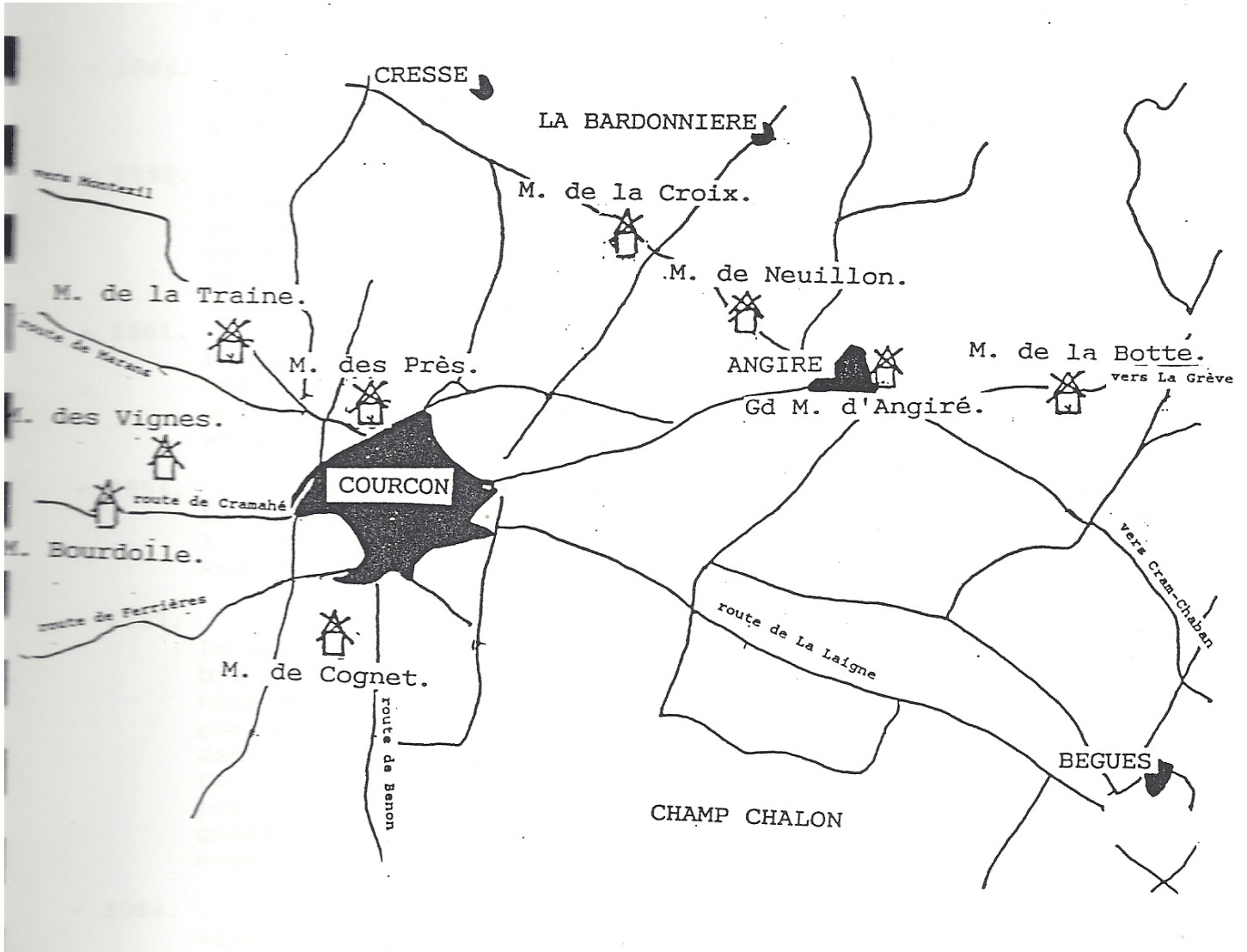
1 Population

1709	160 feux	1856	1195 habitants
1713	108 feux	1861	1279
1720	120 feux	1866	1263
1737	159 feux	1872	1217
1745	155 feux	1876	1294
1763	166 feux	1881	1335
1774	120 feux	1886	1249
1789	206 feux	1891	1120
1790	736 habitants	1896	1093
1793	712	1901	1096
An 2	736	1906	1043
An 4	637	1911	1138
An 8	799	1921	1035
1806	703	1926	1016
1815	800	1931	992
1820	955	1936	923
1826	989	1946	902
1831	1049	1954	856
1836	1079	1962	887
1841	1084	1968	946
1846	1171	1975	956
1851	1189	1982	991

2 Lieux dits et population de la commune de Courçon vers 1860

Lieux dits	Maisons	Ménages	Habitants
Angiré	84	84	280
Ardigny	2	2	11
Bardonnaière	8	8	22
Bel-Air	3	3	10
Bois-Vilain	17	17	59
Le Breuil	4	4	14
La Cabane Neuve	1	1	7
Le Chai	2	2	5
Courçon	223	227	741
Cressé	3	9	16
Les Fontenelles	2	2	11
Le Fossé de 10 pieds	1	1	2
Gd Moulin d'Angiré	1	1	7
Moulin Bourdole	3	3	8
Moulin Cougnet (Cognet)	1	1	6
Moulin de la Croix	1	1	5
Moulin de la Grève	3	3	13
Moulin de la Trainee	1	1	7
Moulin de Neuillon	1	1	6
Moulin des Vignes	3	3	10
Moulin des Prés	2	2	10
Nion	1	1	7
Les Ouchettes	2	2	7
La Petite Ouche	1	1	2
La Tête de Boëre	5	5	20
			<hr/> Total : 1286

LOCALISATION DES MOULINS DE COURÇON EN 1860



POSTE - TELEGRAPHE - TELEPHONE

- 1872 : Création d'un bureau télégraphique municipal à COURCON.
- 1884 : Le bureau télégraphique cesse d'être municipal. Il est définitivement rétrocédé à l'administration des Postes et Télégraphes.
- 1907 : L'établissement à COURCON d'un bureau téléphonique a généré un surcroit de travail pour le facteur du télégraphe obligé de répondre à tous les appels.
- 1912 : La ligne téléphonique directe avec Paris est devenue insuffisante. Il est envisagé de construire une 2ème ligne.
- 1945 : Le distributeur de télégrammes porte en moyenne 190 télégrammes par mois.
- 1950 : L'immeuble occupé par le bureau de Poste est mis en vente par adjudication. Le conseil municipal fait l'acquisition de cet immeuble pour continuer à loger les services des PTT.
- 1951 : L'immeuble acquis par la commune en 1950 fait l'objet de travaux de construction de servitudes et garages.
Un autre immeuble contigu est acheté pour installer les services de Perception et loger le Percepteur.
- 1954 : Le conseil municipal demande à l'administration des PTT l'installation d'un poste téléphonique public au village d'ANGIRE.
- 1962 : Le bureau des P et T est appelé à devenir centre de distribution et par la suite centre téléphonique. Ces extensions nécessiteront des locaux administratifs importants et un garage pour 4 voitures destinées à acheminer le courrier dans les communes du canton.
La commune possède un immeuble situé grande rue, servant pour le moment à usage de logement pour le personnel enseignant. Des travaux seront entrepris pour construire et aménager de nouveaux locaux destinés à la Poste.
- 1964 : Adjudication des travaux prévus en 1962.
- 1965 : Le bureau de Poste de COURCON est transféré le 7 août 1965 dans le nouvel immeuble que la commune a fait construire.

LA REVOLUTION A COURÇON

1789 : Le 2 mars 1789 se tient une assemblée pour la rédaction du cahier des doléances et pour la désignation de 3 députés. Ces députés doivent représenter la paroisse à l'assemblée de district de La Rochelle qui fera la synthèse des cahiers de doléances.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE:

(Extraits des archives départementales)

Aujourd'hui 2 mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, sont comparus en l'auditoire de ce lieu, par devant nous Pierre POULLET, avocat, juge sénéchal de la baronnie de Courçon et dépendances, les sieurs nés Français ou naturalisés, âgés de 25 ans, compris dans les rôles des impositions, habitants de cette communauté, pour obéir aux ordres de Sa Majesté portés par ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789, pour la convocation et la tenue des états généraux du royaume et satisfaire aux dispositions du règlement ainsi qu'à l'ordonnance de Mr le sénéchal de La Rochelle.

Les sieurs nous ont déclaré :

- avoir une parfaite connaissance de ces textes, tant par la lecture qui vient de leur en être faite, que par la lecture et publication ci-devant faites au prône de la messe de paroisse par Mr le curé le 1er du présent mois.

- qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances.

Les sieurs nous ont présenté le dit cahier qui a été signé par ceux qui savent signer.

Ensuite les dits habitants, après avoir mûrement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer, en conformité des dites lettres du Roi, se sont exprimés. La pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Pierre POULLET, Etienne Augustin JULLIOT et Pierre DENFER.

La dite nomination des députés ainsi faite, les dits habitants

- ont remis à leurs députés le cahier des doléances afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le 5 mars prochain devant Mr le Lieutenant général de La Rochelle.

- ont donné tous pouvoirs à leurs députés à l'effet de les représenter en la dite assemblée pour remonter, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'état, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume, le bien de tous et chacun des sujets de Sa Majesté.

**CAHIER DE LA PAROISSE DE COURÇON CONTENANT SES PLAINTES, DOLEANCES ET
REMONTRANCES A L'ASSEMBLEE DES ETATS GENERAUX :**

(Extraits)

La paroisse de Courçon, une des moins considérables du pays d'Aunis, est composée de 206 feux y compris les villages et hameaux qui en dépendent.

Le bourg est assujéti aux droits d'inspection aux boissons et aux droits réservés tant sur les vins que sur les bois et foins. C'est de toutes les impositions que les habitants supportent celles qui les accablent davantage.

Le vœu unanime de tous les citoyens c'est d'avoir une égale répartition de tous les impôts, **or ce** serait une injustice révoltante de laisser subsister des droits onéreux pour un petit bourg.

Des motifs si justes et si pressants déterminent **donc** les habitants à demander avec insistance d'être déchargés pour toujours de ces droits à l'assemblée des états généraux. Quant aux autres impositions dont ils sont grevés telles que la taille et accessoires, La capitation, les vingtièmes, la corvée, ils demandent que ces impôts soient répartis dans la plus égale proportion sur tous les propriétaires de biens fonds situés dans l'étendue de leur paroisse, tant ecclésiastique, noble que roturière.

Pour la réforme dans l'administration de la justice civile et criminelle on se bornera seulement à demander qu'il plaise au Roi et à l'assemblée des états généraux de conserver les justices seigneuriales si utiles au peuple des campagnes dont la pauvreté ne le permettrait pas de plaider dans des juridictions royales où les où les moindres frais excéderaient très souvent la valeur des objets qui feraient la contestation des parties.

Fait et arrêté dans l'assemblée *générale* des habitants de la paroisse de Courçon tenue le 2 mars 1789.

1790 : Le 24 janvier 1790 les habitants de la paroisse de Courçon se réunissent en assemblée générale, dans l'église. Ils procèdent à la formation de leur municipalité. Le maire est élu.

Le 2 février 1790 la première délibération du conseil général de la municipalité se tient à l'hôtel de monsieur le maire.

1794 : Le 20 floréal an 2, conformément aux dispositions de la loi, les titres féodaux sont recherchés et portés place de la liberté à Courçon. En présence des habitants ils y seront brûlés.

ROUTES – CHEMINS - REGLEMENTATION

- 1836 : Le chemin de Ferrières à La Grève doit être classé comme chemin vicinal de grande communication. Le conseil municipal prend l'engagement de fournir chaque année jusqu'à l'achèvement des travaux (1842) les journées d'hommes et de charrettes nécessaires pour extraire et transporter à pied d'œuvre la quantité de 150 mètres cubes de pierres cassées.
- 1838 : Le conseil municipal demande que le chemin de grande communication de Ferrières à Courçon soit continué dans la direction de Fontenay en passant par Le Doret, Margot, La Ronde et Taugon.
Cette nouvelle communication serait très avantageuse pour plusieurs communes de l'arrondissement de Rochefort pour se rendre à Fontenay, département de la Vendée.
- 1847 : Afin de procurer de l'ouvrage à la classe indigente pendant le temps de la mauvaise saison et la durée de la vie chère, un chantier de charité est ouvert sur le chemin de grande communication de Rochefort à Fontenay. Des fossés seront creusés sur les 2 côtés de cette route depuis la limite du territoire de la commune de Benon jusqu'à l'entrée du bourg de Courçon.
- 1864 : Modification du tracé du chemin de grande communication de Rochefort à Fontenay, dont il est fait mention en 1838, pour substituer à la ligne actuelle par Le Doret un tracé qui de Courçon conduira directement à La Ronde en passant par Le Motron, Morvins et Margot.
- 1885 : Les travaux de redressement du chemin de grande communication entre Courçon et Margot, indiqués ci-dessus, sont terminés.
- 1893 : Elargissement du chemin de grande communication de Ferrières à La Grève dans la traversée du bourg de Courçon.
- 1910 : Par arrêté municipal il est interdit aux véhicules à traction animale, aux automobiles et aux bicyclettes d'aller à une vitesse supérieure à 12 kilomètres à l'heure dans la traverse du bourg, des villages et des hameaux de la commune de Courçon.
Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

- 1929 : Le stationnement de toute voiture automobile ou à traction animale est formellement interdit dans la traversée du bourg sur une longueur de 50 mètres.
- 1932 : Il est interdit aux voitures automobiles d'aller à une vitesse supérieure à 30 Km heure et aux camions d'aller à une vitesse supérieure à 15 Km heure dans la traversée du bourg.
- 1960 : Mise en place de panneaux de signalisation.
Stop au carrefour du CV 10 (rue de la Poste) et du CD 114. Stop au carrefour du chemin du cimetière et du CD 116E2. Stop au carrefour du CV1 et du CD 116E2 à Angiré.
Sens interdit petite rue de l'église dans le sens de la direction de la place du marché.
- 1962 : Le plafond national de vitesse dans les agglomérations, fixé à 60 Km heure, est appliqué dans la traversée du bourg de Courçon.
Le stationnement est autorisé en alternance, rue de Benon, rue Chauveau, rue de la Gare, Grande rue :
. du 1er au 15 inclus de chaque mois, côté panneau impair. .
. du 16 au dernier du mois, côté panneau pair.
Le changement de côté s'opère chaque quinzaine dans la demi-heure comprise entre 20H30 et 21H00.

INEDITS

1805 Le 15 Frimaire an 14 (6 décembre 1805), Jean Mousseau, de Courçon, cantonné dans les faubourgs de Vienne en Autriche à la 110ème compagnie d'infanterie de ligne, adresse une lettre à son père Nicolas Mousseau à Courçon, pour lui dire ce qu'il a vécu.

Extraits de cette lettre:

"De Vienne en Autriche 15 Frimaire an 14.

... Je vous dirai que la bataille ici était le 11 Frimaire et a commencé à 7 heures du matin et a fini à la nuit.

Je vous dirai aussi que cette journée a coûté à notre ennemi 120 pièces de canons, 30.000 hommes prisonniers, 10.000 hommes noyés dans le lac.

Cette bataille s'appelle la bataille d'Austerlitz, ou celle des trois empereurs.

Notre empereur nous a promis qu'au printemps il nous ramènerait en France ... "

(Archives de Mme LAINE-SACRE Madeleine).

1814 à 1816 Le 20.04.1814.

Le conseil municipal est réuni extraordinairement pour prendre connaissance du décret du Sénat qui prononce la déchéance de Napoléon et appelle Louis 18 au trône de France. La séance se termine aux cris de vive Louis 18, vive les Bourbons, vive les puissances alliées.

Le 20.04.1815.

Tous les membres du conseil jurent obéissance aux constitutions de l'empire et fidélité à l'empereur.

Le 01.05.1816.

Le maire jure et promet à Dieu de garder obéissance et fi- délité au roi.

1926 La taxe municipale sur les chiens est fixée comme suit chiens de luxe et de chasse: 10 francs.

chiens de garde et de berger : 3 francs.

(la taxe sera supprimée en 1960).

1950 Démonstration de la garde républicaine à Courçon: Section de trompettes et tambours. Section de gymnastique.

1953 Première femme au conseil municipal Marguerite Hervieu

1966 Le 27.06.1966.

Passage du tour de France à Courçon.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

Histoire de France		Histoire de Courçon	
1789	Révolution et 1 ^{er} Empire	1789	Rédaction des cahiers de doléances de la paroisse de Courçon
		1790	Les habitants de la paroisse de Courçon se réunissent en assemblée générale dans l'église, et procèdent à la formation de leur municipalité
		1790	Mr Pouillet Pierre, avocat, sénéchal de la baronnie de Courçon, juge de paix est maire de Courçon
		1790	Première délibération de la municipalité
		1794	Des titres féodaux sont brulés place de la liberté à Courçon
1795	Directoire		
1799	Consulat		
1804	1 ^{er} Empire	1808	Mr Bourget Louis est maire de Courçon
		1808	Le cimetièrè situé au centre du bourg, près de l'église, ne doit plus servir aux inhumations.
		1811	Rattachement de la paroisse de St Cyr du Doret à celle de Courçon
		1813	Mr Julliot Paul est maire de Courçon
1814	Louis XVIII		
1815	100 jours		
1815	Louis XVIII	1816	Acquisition d'un terrain pour servir de cimetièrè
		1816	Un instituteur primaire est autorisé à exercer sa fonction à Courçon
		1823	Création d'une brigade de Gendarmerie, logée à l'est de la place publique.
		1824	Une halle existe à Courçon, située à l'ouest de la place publique.
		1826	Un terrain situé à la sortie est du bourg sert de champ de foire aux bestiaux.
1830	Louis Philippe	1830	Mr Texier Pierre, notaire royal, est maire de Courçon.
		1830	La brigade de Gendarmerie est supprimée.
		1830	Location d'une maison commune et d'un prétoire de justice de paix, à l'angle des rues de Benon et de la Potence.
		1831	Un bataillon cantonal de la garde nationale est créé à Courçon.
		1831	La brigade de Gendarmerie est rétablie.
		1833	La commune décide d'entretenir par elle-même une école primaire.
		1834	Location d'une maison d'école rue Chauveau.
		1834	La comtesse du Cayla veut interrompre les droits d'usage de la commune dans la forêt de Benon

PRINCIPAUX EVENEMENTS DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

Histoire de France		Histoire de Courçon	
1830	Louis Philippe (suite)	1837	Acquisition de terrains situés à la sortie est du bourg pour servir à l'établissement d'un champ de foire aux bestiaux.
		1837	Traitement d'un cas de la maladie de la lèpre.
		1840	La comtesse du Cayla veut interrompre les droits d'usage de la commune dans le marais Leroy, près de la Grève.
		1841	La commune de Courçon assigne madame du Cayla en justice pour les droits d'usage dans les marais. Des procès vont durer pendant 56 ans.
		1841	Les locaux loués pour la mairie et la justice de paix sont achetés par la commune.
		1843	Mr Bourget Pierre est maire de Courçon.
		1843	La brigade de Gendarmerie change de domicile.
		1846	Construction de la maison d'école des garçons à l'angle des routes de Benon et Ferrières.
1848	2 ^{ème} République	1851	Mr Fleuriau de Bellevue fait don à la commune d'une pompe à incendie
1852	Second Empire	1852	Mr Charier, notaire, est maire de Courçon
		1853	Un arrêt de la cour impériale de Poitiers précise que la commune avait droit d'usage dans le marais Leroy.
		1854	Démolition de la halle. Transfert sur un autre terrain.
		1857	St Cyr du Doret s'érige en succursale de la paroisse de Courçon.
		1860	La commune accepterait à titre de transaction la perte de ses droits d'usage en forêt de Benon si elle devenait propriétaire d'une parcelle.
		1862	L'ancienne horloge de l'église est remplacée.
		1864	La voûte de l'église menace ruine. Une partie de la nef est interdite au passage.
		1864	Mr Chauvin Pierre fait fonction de maire.
		1865	Mr Pouillet Pierre est maire de Courçon.
		1867	La voûte de l'église est abattue puis reconstruite dans la moitié de sa longueur.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

Histoire de France	Histoire de Courçon
<p>1870 3^{ème} République</p>	<p>1870 Mr Senne Théophile est président de la commission administrative de la commune. 1871 Mr Charier, notaire, est maire de Courçon. 1872 Création d'un bureau télégraphique municipal. 1873 Mr Pouillet est maire de Courçon. 1878 Mr Dubaud fait fonction de maire. 1878 De 1878 à 1881, location dans la grande rue d'une maison d'école pour les filles. 1880 Organisation de battues pour la destruction des loups. 1881 Mr Bonneau Julien, Docteur, Conseiller Général, est maire de Courçon. 1881 Construction de l'école des filles (perception actuelle) 1885 La brigade de Gendarmerie change à nouveau de domicile. 1887 La commune n'ayant pas les fonds nécessaires abandonne ses actions en justice concernant le marais Leroy. 1892 Construction d'une mairie et d'une justice de paix. 1893 Vente aux enchères de l'ancienne mairie. 1893 Fondation de la laiterie de Courçon. 1895 Le nouveau propriétaire du marais Leroy propose au maire d'abandonner 33 hectares en contrepartie de la fin des procès. 1896 La commune devient propriétaire de 33 hectares de marais. 1899 Ouverture de la ligne de chemin de fer Ferrières – Epannes par Courçon. 1903 Travaux importants sur la toiture de l'église. Les tuiles, perches et roseaux sont démolis pour installer 1905 une couverture en ardoise. 1906 En contrepartie de l'extinction de ses droits d'usage la commune devient propriétaire de 75 hectares de forêt. 1907 La commune de St Martin de Villeneuve (La Grève) décide de ne plus utiliser le cimetière de 1907 Courçon. 1909 Construction de 2 salles de classe et 1 préau pour les garçons. 1910 La vitesse est limitée à 12 kilomètres heure dans la traversée du bourg. 1911 Construction d'une usine pour fabriquer la poudre de lait. 1924 Installation du réseau d'éclairage électrique. 1925 Mr Sauquet Charles est maire de Courçon</p>

PRINCIPAUX EVENEMENTS DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

Histoire de France		Histoire de Courçon	
3 ^{ème} République (suite)		1927	Construction de la Minoterie
		1928	Mr Boucard Maximilien est maire de Courçon
		1928	Construction du marché couvert.
		1932	Mr Michaud Jules est maire de Courçon.
		1935	Elaboration d'un projet d'adduction d'eau chiffré à 675 000 francs.
		1935	Mr Ropers Georges, Docteur, est maire de Courçon.
		1936	Des secours sont portés aux habitants de la tête de boëre, lors des inondations de janvier.
		1937	Mr Cathelineau Léon, notaire, est maire de Courçon.
		1937	Par suite de l'application des lois sociales et fiscales le devis d'adduction d'eau de 1935 est en augmentation de 30%, et passe à 877 000 francs.
		1938	Mr Bonneau Louis est maire de Courçon
1939	2 ^{ème} guerre	1939	Creusement du puits d'adduction d'eau au lieu dit Fief de Rabier.
		1944	Mr Connan Eugène, notaire, est maire de Courçon
1946	4 ^{ème} République	1949	Adjudication des travaux d'adduction d'eau.
		1949	Création d'une classe enfantine pour les enfants de moins de 5 ans.
		1950	Fin de l'exploitation de la ligne de chemin de fer Ferrières – Epannes.
		1950	Le bâtiment loué et occupé par le bureau des postes est mis en vente par adjudication. Le conseil municipal en fait l'acquisition afin de continuer à loger les services des PTT.
		1951	Le bâtiment contigu à celui de la poste est acheté par la commune pour installer les services de Perception.
		1951	Fin des travaux d'adduction d'eau.
		1954	La gare de Courçon est vendue aux enchères.
		1955	Les foires sont devenues insignifiantes.
1958	5 ^{ème} République	1959	Mr Jonquières Yves, Docteur, est maire de Courçon.
		1959	Acquisition du terrain destiné à la construction du groupe scolaire.
		1959	La justice de paix est supprimée.
		1960	Aménagement de la place en parking à voitures. Suppression de son entourage.
		1961	Travaux en cours pour la construction du groupe scolaire.
		1961	Ouverture de la 1 ^{ère} classe de 6 ^{ème} .
		1962	Ouverture du groupe scolaire.
		1965	Mr Agard Michel, Pharmacien, est élu maire.
		1971	Mr Margerie Claude, Vétérinaire, est élu maire.
		1989	Mr Drappeau Bernard, Docteur, est élu maire

EPILOGUE

Nous sommes unis au passé de Courçon, aussi lointain soit-il, puisqu'il nous appartient d'en assurer la continuité et de préparer l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE – SOURCES

1 – EPOQUE ANTERIEURE A LA REVOLUTION

OUVRAGES IMPRIMES :

Arcère	: Histoire de la ville de la Rochelle et du Pays d'Aunis
Bardonnet	: Le terrier du grand fief d'Aunis
Blomme	: L'architecture gothique en Aunis et Saintonge
Bonnin	: L'ancien château fort de Marans
Bonnin	: Les églises fortifiées du pays d'Aunis
Brochet	: Le canton de Maillezais à travers l'histoire
Chatenay	: Charron, mille ans d'histoire
Clouzot	: Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay
Combe, Flouret, Luc	: La Charente Maritime
Corlieux	: Observations géologiques faites en Aunis
Coutant	: Les moulins à vent d'Aunis
Delayant	: Histoire du département de la Charente Maritime
Duguy	: La nature en Charente Maritime
Fonteneau	: Table des manuscrits
Gabilly	: Guides géologiques régionaux Poitou – Vendée – Charente
Hercule	: Paroisses et communes de France
Huguet	: Un polder du marais Poitevin
Jourdan	: Ephémérides historiques de la Rochelle
Jousseaume	: Néolithique de l'Aunis et du poitou occidental
Laurent de Nève	: Vouillé, l'île aux cinq villages
Lesson	: Fastes historiques de la Charente Inférieure
Moinier Sacré	: Les moines de la Grâce Dieu et l'assèchement des marais
Nègre	: Toponymie générale de France
Sacré R	: Le château et le comté de Benon
Savary	: Notice sur les hutteurs de la Sèvre

AUTRES OUVRAGES - SERIES

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis
Revue de la Saintonge et de l'Aunis
Recueil de la commission des arts, monuments de la Charente Inférieure
Archives historiques du Poitou
Annuaire général du département de la Charente Inférieure 1923

CARTE – CROQUIS

Cartes géologiques de la France : Marans, Surgères 1/50000
Cartes topographiques : Maillezais, Surgères 1/25000
Extrait de la carte du pays des santons sous les romains (Lacurie)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CHARENTE MARITIME

Dictionnaire toponymique et historique de l'Aunis (Million)
Journal La Petite Gironde du 14.06.1937 (on découvre des cercueils de pierre)
Journal La France du 27.11.1968 (Courçon tour à tour agricole, touristique ou résidentiel)
Archives

3 J 35	: Registre des seigneuries et fiefs d'Aunis d'après les déclarations de 1539-1540
B 2953	: Baronnie de Courçon et Mothe-Fraigneau (1671-1790)
B 2954	: Seigneurie de Courçon (1759-1779)
2 J 83	: J. Huguet
B 1832 – B 1844 – B 1845	: Seigneurie de Courçon

ARCHIVES DE L'ÉVÊCHE DE LA ROCHELLE

Visites pastorales des évêques de la Rochelle dans les paroisses

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA ROCHELLE

Un Auroch découvert à Courçon – F. Bouin

Mémoire pour Mme la comtesse du Cayla contre les communes de Benon, La Laigne, Courçon (2882 B)

Notes géographiques de Jourdan (Ms331)

Notes de l'abbé Cholet.

Manuscrit concernant Nion (Ms 141, 282, 283, 287).

Microfiches visites pastorales.

COMMUNIQUE

Frédéric Bouin : Les hommes préhistoriques

2 – EPOQUE de 1789 A NOS JOURS

SOURCES PRINCIPALES

Délibérations du conseil municipal de la commune de Courçon.

Correspondances entre le Préfet et le maire de Courçon.

SOURCES ACCESSOIRES

Gautier : Statistiques du département de la Charente Inférieure (1839)

Archives Départementales :

Dictionnaire des lieux dits de la Charente Inférieure (1681)

Registre des hypothèques :

RHV 52-RHV 156 : Moulin des Vignes

RHV 794 : Moulin de la Croix

RHV 267-RHV 611 : Moulin Bourdole

RHV 171 : Moulin de la Trainee

Imprimé par monsieur Jean-Claude ROBERT

Rue Torse

17170 – Courçon d'Aunis

Dépôt légal : août 1993.

Superficie : 21^{ème}. — Population : 24^{ème}. — Densité de la population : 33^{ème}.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES	REVENU TERRITORIAL.		CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS
					Propriétés bâties	— non bâties.	
1.185 kil. carrés ou 662.569 hect.	Hommes, 235.033 Femmes, 230.595 Total.. 465.628 60 hab. 21 par kil. carré	6	40	481	7.000.000 f.	29.000.000 »	28.000.000 fr.
					Ravenu agricole.	206.000.000 »	

II. STATISTIQUE COMMUNALE

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE

Superficie, 812 kil. carrés ou 81.296 hect. — Population, 80.380 hab. — Cantons, 7. — Communes, 56.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	
								POPULATION.
LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.	ROCHELLE(LA) [Est]..	8.869	»	COURÇON, 13.643 habitants, 14 communes, 14 c., 11.459 h.	Courçon	1.294	29	
	Angoulins	807	8		Angliers	396	16	
	Aytré	840	4		Benon	874	27	
	Dompierre-sur-Mer..	1.630	8		Cram-Chaban	852	36	
	Lagord	729	3		Ferrières	437	22	
	Perigny	978	5		Gué-d'Alleré (Le)...	872	22	
	Puillboreau	977	3		Laigne (La)	495	32	
	ROCHELLE(LA)[Ouest]	10.714	»		Nuaillé	782	18	
	Esnandes	845	11		Ronde (La)	1.539	40	
	Houmeau (L')	422	5		Saint-Cyr-du-Doret..	542	28	
LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.	Laleu	1.149	4	Saint-Jean-de-Liver-say	2.220	25		
	Marsilly	942	10	Saint-Martin-de-Ville-neuve	604	33		
	Nieul	1.400	5	St-Sauveur-de-Nuaillé	1.428	22		
	Saint-Xandre	1.304	6	Taugon-la-Ronde	1.308	30		
	Ans	2.012	35	LA JARRE, 14 c., 9.283 h.	Jarrie (La)	1.210	13	
	Courde (La)	1.353	25		Anais	327	19	
	Loix	1.015	29		Bourgneuf	409	9	
	Portes (Les)	896	40		Clavette	556	10	
	Saint-Clément-les-Ba-lesmes	1.050	36		Croix-Chapeau	712	13	
	LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.	LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.	LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.		LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.	LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.	LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.	LA ROCHELLE, 31.600 hab., 9 cant., 43 comm., 9 arr.

ARRONDISSEMENT DE JONZAC

Superficie, 1.523 kil. carrés ou 152.300 hect. — Population, 78.281 hab. — Cantons, 7. — Communes, 120.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
JONZAC, 40.652 habitants, 17 communes, 17 c., 14.393 habitants.	Jonzac	3.296	»	MIRAMBEAU, 14.393 habitants, 19 communes, 19 c., 14.393 habitants.	Mirambeau	2.277	13
	Aguielle	230	8		Allas-Bocage	335	8
	Champagnac	594	5		Boisredon	1.296	17
	Chassac	159	13		Consac	510	15
	Fontaines-d'Orillac	750	8		Courpignac	613	13
	Genoulins	477	6		Nieul-le-Virouil	1.092	9
	Lezville	531	12		Saint-Bonnet	1.507	20
	Monnet	94	5		Saint-Ciers-du-Tailon	1.256	16
	Mouton	432	7		Saint-Disant-du-Bois	254	13
	Mouton	339	8		St-Georges-des-Agouts	594	12
	Mouton	473	11		Saint-Hilaire-du-Bois	225	6
	Mouton	852	7		Saint-Martial-de-Mi-rambeau	516	15
	Mouton	547	6		Sainte-Ramée	330	18
	Mouton	828	9		Saint-Sorlin-de-Conac	445	21
	Mouton	215	2		St-Thomas-de-Conac	1.411	20
	Mouton	244	5		Salignac	388	13
	Mouton	164	7		Semillac	128	15
Mouton	763	6	Semoussac	589	16		
Mouton	308	5	Soubran	607	13		
Mouton	436	9					